

Procès-Verbal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 30 MARS 2015**

1)– Appel Nominal.

2)– Désignation du Secrétaire de séance.

3)– Approbation du procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal** du **23 Février 2015**.

A- Ressources Humaines :

4)– **Service des Ressources Humaines** – Autorisation de recruter un agent non titulaire en l'absence de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes (poste vacant de photographe infographiste).

B- Finances :

5)– **Vote** du Compte Administratif **2014** du Budget Principal de la **Ville de Montivilliers**.

6)– **Adoption** du Compte de gestion **2014** du Receveur Municipal du Budget Principal de la Ville de Montivilliers et de ses Budgets Annexes.

7)– Affectation du Résultat de Fonctionnement **2014** de la **Ville de Montivilliers**.

8)– **Vote** du Budget Primitif **2015** du Budget Principal de la **Ville de Montivilliers**.

– **Attribution des subventions aux associations 2015**.

8)– **Bis – Vote des Taux des Impôts Locaux pour l'année 2015**.

9)– **Action Economique et Emploi** – Vote du Compte Administratif **2014** du Budget Annexe du Développement Economique et de l'Emploi.

10)– **Action Economique et Emploi** – Affectation du Résultat du Budget de Fonctionnement **2014** du Développement Economique et de l'Emploi.

11)– **Action Economique et Emploi** – Vote du Budget Annexe Primitif **2015** du Développement Economique et de l'Emploi.

12)– **Action Economique et Emploi** – Vote du Compte Administratif **2014** du Budget Annexe du Parc d'Activités d'EPAVILLE.

13)– **Action Economique et Emploi** – Vote du Budget Annexe Primitif **2015** du Parc d'Activités d'EPAVILLE.

14)– Action Economique et Emploi – Vote du Compte Administratif 2014 du lotissement ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

15)– Action Economique et Emploi – Vote du Budget Annexe Primitif 2015 du lotissement ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

16)– Action Economique et Emploi – Vote du Compte Administratif 2014 du Lotissement Communal Quartier du Temple.

17)– Action Economique et Emploi – Vote du Budget Annexe Primitif 2015 Lotissement Communal Quartier du Temple.

18)– Vote du Compte Administratif 2014 de l'état annexe des locations diverses.

19)– Vote du Budget Primitif 2015 de l'état annexe des locations diverses.

20)– Patrimoine - Culture - Tourisme et Cœur d'Abbaye - Budgets Annexes – Compte Administratif 2014.

21)– Patrimoine - Culture - Tourisme et Cœur d'Abbaye - Budgets Annexes – Budget Primitif 2015.

22)– Tableau Indicatif des Emplois 2015.

23)– Marché à bons de commande de produits d'entretien - Protocole transactionnel – Signature – Autorisation.

23)– Bis – Attribution d'une subvention de démarrage à l'association Asperger Family.

C- Tarifs Municipaux :

24)– Tarifs de la Restauration Municipale - Actualisation.

D- Economie et Aménagement :

25)– Budget Développement Economique – Régularisation du Bail Office Général Funèbres (O.G.F) avec effet rétroactif depuis le 1^{er} Décembre 2012.

E- Urbanisme :

26)– Réseau de Transport d'Electricité (RTE) – Raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Fécamp - Déclaration d'Utilité Publique de lignes à 225 000V - Avis du Conseil Municipal.

27)– Lot de la parcelle CI 784 / Espaces Verts à proximité du centre Commercial Belle Etoile - Délibération constatant la désaffectation du bien et actant son déclassement.

F- Jeunesse :

28)– Service Enfance Jeunesse Scolaire - Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montivilliers et l'Association Familiale du Grand Air (A.F.G.A) pour l'année 2015.

29)– Service Enfance Jeunesse Scolaire - Convention entre la ville de Montivilliers et l'Association Familiale du Grand Air (A.F.G.A) relative aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) des écoles Victor Hugo et Pont Callouard pour l'année scolaire 2014-2015.

G- Risques Majeurs :

30)– Avis quant à la consultation publique sur le Plan de Gestion du Risque Inondation.

H- Restauration Municipale :

31)– Groupement de commandes de denrées alimentaires.

I- Espaces Publics :

32)– Entretien des espaces verts des R.P.A. – Groupement de commande avec le C.C.A.S. – Signature – Autorisation.

J- Action Sociale :

33)– Convention entre la Ville de Montivilliers et la Mission Locale du Havre.

34)– Renouvellement de la Convention entre la Ville de Montivilliers et l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Année 2015.

35)– Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil de Maison du Centre Social Jean Moulin.

K- Divers :

Information n° 1 – Informations aux Conseillers Municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Information n° 2 – Informations aux Conseillers Municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales – **Services Finances.**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **LUNDI 30 MARS 2015**

Procès - Verbal

L'an deux mille quinze, le 30 Mars à **dix huit heures trente**, par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du **9 Mars 2015**, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Daniel FIDELIN**, Maire.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mes Chers Collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer notre réunion. Je vais faire l'Appel ».

1)- Appel nominal :

Laurent GILLE, Nicole LANGLOIS, Valérie PAILLART, Dominique THINNES, Corinne LEVILLAIN, Olivier LARDANS, Jean-Luc GONFROY, Gilbert FOURNIER, Virginie LAMBERT, Gérard DELAHAYS, Jean-Pierre QUEMION, Philippe KWIATKOWSKI, Patricia DUVAL, Pascal LEFEBVRE, Frédéric PATROIS, Valérie LEDOUX, Emmanuel DELINEAU, Karine LOUISET, Estelle FERRON, Stéphanie ONFROY, Alexandre MORA, Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR, Gilles LEBRETON.

Excusées ayant donné pouvoir :

Marie-Christine BASSET (Pouvoir à Virginie LAMBERT), Marie-Paule DESHAYES (Pouvoir à Nicole LANGLOIS), Sophie CAPELLE (Pouvoir à Valérie LEDOUX).

Etaient également présents :

Rémy BONMARTEL, Directeur Général des Services.
Hélène DUVAL, Directrice Générale Adjointe des Services.
Monsieur PADOVANI, Receveur Municipal.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations à Monsieur DUBOST, élu hier soir Conseiller Départemental de la Seine-Maritime. Je voudrais aussi saluer toutes celles et ceux des candidats qui étaient présents au 1^{er} tour de ces élections départementales dans un débat constructif. Bravo et Merci à vous ! Nous allons commencer notre réunion, réunion importante, puisque c'est la présentation du Budget 2015 ».

2)- Désignation du Secrétaire de séance :

Alexandre MORA est désigné Secrétaire de séance à **l'unanimité**.

3)- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2015 :

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous avez reçu, mes chers collègues, pour approbation le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2015. Y-a-t-il des observations ? Je le considère comme adopté. Je vous remercie ».

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **Lundi 23 Février 2015** est adopté **à l'unanimité**.

A- Ressources Humaines :

4)- Service des Ressources Humaines – Autorisation de recruter un agent non titulaire en l'absence de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes (poste vacant de photographe infographiste) :

Monsieur Gilbert FOURNIER présente le rapport :

Le contrat de travail de l'agent exerçant les fonctions de photographe infographiste arrive à échéance. L'agent en place actuellement sur ce poste ne souhaitant pas que soit renouvelé son contrat, il est nécessaire, pour la bonne continuité du service, de prévoir la possibilité pour Monsieur le Maire de recruter un nouveau photographe infographiste à compter du 15 Mai 2015. C'est pourquoi je vous propose de donner votre accord sur la délibération suivante :

Afin d'assurer la bonne continuité du service et répondre aux attentes du public, je vous propose de délibérer sur l'autorisation de recruter un agent non titulaire sur un poste déjà existant, **dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours**. Le poste de photographe infographiste sur le grade de Rédacteur qui est à temps complet, sera vacant au 15/05/2015.

Placé sous l'autorité de la Responsable du Service Communication, les missions du photographe infographiste relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs seront les suivantes :

- Réalisation des supports de communication (affiches / invitations...).
- Alimentation et mise à jour du site internet de la ville.
- Réalisation des prises de vues, photographies et/ou films.
- Réalisation des reportages pour le magazine municipal.
- Alimentation et gestion une photothèque.

Au regard de ces missions, le profil recherché devra détenir le baccalauréat ou diplômes équivalents ou supérieurs dans le domaine de la communication ou infographie et/ou expériences professionnelles dans la communication ou l'infographie.

En cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale, je vous propose de m'autoriser à recruter, sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, sur le grade de Rédacteur dont la durée hebdomadaire de service serait de 35 heures.

Je vous propose donc de :

D'autoriser Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Rédacteur à temps complet à compter du 15 Mai 2015 et à signer le contrat :

- qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.

- et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut 352, indice majoré 329 correspondant à un salaire brut mensuel de **1 538,59 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et que seront attribuées, en fonction de son niveau de responsabilité, une prime relevant du régime indemnitaire de catégorie B dont le montant sera fixé par arrêté du Maire.

La dépense correspondante sera inscrite de la façon suivante :

Exercice 2015

Budget principal

Chapitre 012

Sous-fonctions ou rubriques : 0201

Nature 64131.10 et suivantes

Rémunération principale du personnel permanent non titulaire

Madame Nada AFIOUNI : « Monsieur le Maire, j'avais une question en fait qui devient d'autant plus aigüe je dirais, à la lecture du texte qui vient de nous être distribué par la C.F.D.T. organisation syndicale représentative, et qui parle de souffrance morale et de perte de motivation professionnelle. Je voulais savoir si la volonté de cet agent de ne pas vouloir renouveler son contrat, était à interpréter et à comprendre à l'aune de cette ambiance, qui a fait l'objet d'un droit d'alerte au Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Sa décision est tout-à-fait personnelle. C'est lui qui a décidé de ne pas renouveler son contrat. A ma connaissance il n'y a pas de problème et ce n'est pas une question de souffrance de toute manière. Monsieur Thibaut SQUIVEE a souhaité mettre fin à son contrat pour créer lui-même sa propre entreprise m'a-t-il dit lorsqu'il est venu me voir pour me dire cela. Sur cette question qui vous est posée y-a-t-il d'autres observations ? Je vous propose de l'adopter. Y-a-t-il des votes Contre ? Des Abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité**.

B- Finances :

Monsieur Daniel FIDELIN : « Nous allons débattre d'un certain nombre de questions financières ».

5)- Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Ville de Montivilliers :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Je vous propose d'examiner le **Compte Administratif 2014** de la Ville.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions inscrites au Budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je ne vais pas vous relire tous les chiffres que vous avez sous les yeux. Simplement, vous dire qu'en Section de Fonctionnement, les dépenses au total se sont donc élevées à 18 595 494,49 €. Vous avez tout le détail. Le poste principal le plus important ce sont bien sûr les Charges de Personnel. En recettes, les entrées ont été les suivantes. Vous avez tout le détail ; avec un point important qui sont, bien évidemment, les Impôts et Taxes et les Dotations et subventions reçues. Le total des recettes de cette section s'élève donc à 23 587 355,65 € avec un résultat de fonctionnement reporté de 2 430 000,00 €. L'excédent de Fonctionnement 2014 s'élève à 4 991 861,16 € (plus 105 826,55) avant financement des investissements de l'année 2014. Vous avez la présentation par fonction des dépenses de fonctionnement sur votre rapport. En Section d'investissement, les dépenses sont importantes. La plus importante c'est la reconstruction de la Salle des Fêtes Michel VALLERY pour 1 828 913,65 €. Le total des dépenses d'investissement est de 16 174 043,39 €. Les recettes constatées dans cette Section d'Investissement, vous les avez notamment : les Dotations, fonds divers et les emprunts qui sont mentionnés, les opérations d'ordre d'emprunt pour un total de recettes d'investissement de 15 432 728,80 €. Le résultat d'investissement 2014 avant affectation du résultat est donc de -741 314,59 €. Vous avez eu un rapport modificatif. L'excédent de Fonctionnement 2014 s'élève à 5 097 687,71 € avant financement des investissements de l'année 2014 et en prenant en compte une opération d'ordre non budgétaire de 105 826,55 €. Le chiffre de l'excédent de fonctionnement est à 5 097 687,71 € moins les 741 314,59 €. Nous avons donc un reste à réaliser de 3 225 540 € avec une disponibilité budgétaire de 4 508 610,12 €. Voilà, mes chers collègues, le rapport concernant ce vote du Compte Administratif 2014. Y-a-t-il des observations, des questions ou des demandes de parole ? ».

En Section de fonctionnement :

Les **dépenses** au total se sont élevées à **18 595 494,49 €** réparties comme suit :

▪ Charges à caractère général.....	4 285 335,70 €
▪ Charges de personnel.....	11 075 231,31 €
▪ Atténuation de produits..... (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	112 272,00 €
▪ Autres charges de gestion courante (Subventions et Participations)	1 849 668,90 €
▪ Charges Financières.....	446 478,57 €
▪ Charges exceptionnelles.....	126 924,45 €
▪ Opérations d'ordre dont Dotations aux Amortissements.....	699 583,56 €

En **recettes**, les entrées ont été les suivantes :

▪ Produits de gestion courante (Tarifs et Droits de place)	1 695 692,45 €
▪ Opérations d'ordre (Remboursement par le C.C.A.S. des charges de personnel des R.P.A. par exemple)	2 432 455,16 €
▪ Atténuation de charges (Remboursement par le C.C.A.S. des charges de personnel des R.P.A. par exemple)	505 675,08 €
▪ Impôts et Taxes	12 820 608,90 €

▪ Dotations et subventions reçues	5 562 806,99 €
▪ Autres Produits de gestion courante..... (Loyers)	187 284,04 €
▪ Produits financiers	11 556,91 €
(Remboursement des intérêts des prêts SIVOM)	
▪ Produits exceptionnels	371 276,12 €
▪ Reprises sur provisions	0,00 €

▪ Le Total des **recettes** de cette section s'est élevé à **23 587 355,65 €**.

Résultat de fonctionnement 2013 reporté 2 430 000,00 €

Opération d'ordre non budgétaire (régularisation d'ICNE 2006) 105 826,55€

L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève donc à 5 097 687,71 € (avant financement des investissements de l'année 2014).

Présentation par fonction des dépenses de fonctionnement :

0-Services généraux	5 799 196,21 €
(Dont administration générale, ateliers municipaux, intérêts de la dette)	
1-Sécurité et salubrité publiques	726 219,29 €
2-Enseignement formation	2 975 757,06 €
3-Culture	2 051 622,93 €
4-Sport	1 237 713,89 €
Jeunesse	1 064 141,12 €
5-Interventions sociales et santé	1 336 539,03 €
6-Famille	781 864,12 €
(Centre Social Jean Moulin et personnel des RPA)	
7-Logement	25 776,13 €
8-Aménagement et services urbains, environnement	2 459 250,00 €
9-Action économique, Foires et marchés	137 414,71 €

En Section d'investissement :

Les **dépenses** ont été les suivantes :

Pour les grandes opérations :

▪ Services Techniques	699 985,93 €
▪ Accessibilité	116 263,94 €
▪ Monuments Historiques	373 890,13 €
▪ Reconstruction de la Salle des Fêtes	1 828 913,65 €

▪ Terrain des Gens du Voyage	200 620,57 €
▪ Opération FISAC	31 167,92 €
▪ Eclairage public	546 047,48 €
▪ Autres opérations	61 208,97 €

Pour les grands secteurs :

Résultat d'investissement 2013 reporté	945 648,02 €
0-Services généraux	9 826 213,52 €
Dont : Remboursement de la dette	1 519 740,34 €
Gestion active de la dette	2 663 000,00 €
1-Sécurité et salubrité publiques	51 084,45 €
2-Enseignement formation	209 248,44 €
3-Culture	78 729,27 €
4-Sport	194 797,40 €
Jeunesse	8 128,96 €
5-Interventions sociales et santé	140 279,67 €
6-Famille	1 247,40 €
7-Logement	51 647,88 €
8-Aménagements et services urbains	808 919,79 €

Total des dépenses d'investissement 16 174 043,39 €

Les **recettes** constatées dans cette Section d'Investissement sont les suivantes :

▪ Dotations, fonds divers	1 087 638,79 €
(Dont FCTVA)	995 181,57 €
▪ Emprunts	2 318 000,00 €
Gestion active de la dette	2 663 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €
▪ Subventions des investissements	483 125,71 €
▪ Capitalisation du résultat antérieur	2 821 523,69 €
▪ Opérations d'ordre emprunt	5 326 000,00 €
▪ Amortissements des immobilisations	699 583,56 €
▪ Immobilisations en cours	1 566,52 €
▪ Autres immobilisations	26 400,42 €
▪ Autres	4 390,11 €

Total des recettes d'investissement 15 432 728.80 €

Le résultat d'investissement 2014 avant affectation du résultat est donc de - 741 314,59 €.

<u>SYNTHESE DES COMPTES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Recettes réalisées en 2014	21 157 355,65 €	15 432 728,80€
Dépenses réalisées en 2014	18 595 494,49 €	15 228 395,37€
Résultat reporté de 2013	2 430 000,00 €	-945 648,02€
Opération d'ordre non budgétaire (régularisation d'ICNE 2006)	105 826,55 €	-
	5 097 687,71 €	- 741 314,59€
Recettes restant à réaliser	0,00 €	3 225 540€
Dépenses restant à réaliser	0,00 €	3 073 303€
<u>RESULTAT BUDGETAIRE</u>	<u>5 097 687,71 €</u>	<u>- 589 077,59€</u>

DISPONIBILITES BUDGETAIRES	4 508 610,12 €
-----------------------------------	-----------------------

Monsieur Jérôme DUBOST : « Monsieur le Maire, il s'agit pour nous de souligner le travail des services de la Ville et de nous féliciter de la compétence de tous les agents et tout le sérieux avec lequel chaque agent a pu travailler dans les services sous la conduite du chef de service et bien évidemment, nous approuverons ce Compte Administratif avec la rigueur que nous connaissons aux agents municipaux. Je vous remercie ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, je n'ai pas voté depuis que vous êtes en fonction, les décisions budgétaires. Ce Compte Administratif retrace l'état des comptes et ce qui s'est passé en 2014. Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Je vous rappelle que c'est votre droit, bien évidemment. Je rappelle que c'est le Budget qui a été voté par la précédente équipe. Même s'il y a des décisions modificatives, généralement elles sont mineures. Il n'y a pas eu de grosses modifications. Y-a-t-il d'autres observations ? Je vais laisser la présidence de la séance à Madame LANGLOIS pour le vote comme le veut la tradition ».

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire, quitte la salle et laisse la présidence à **Madame Nicole LANGLOIS**, doyenne d'âge, afin que le Conseil Municipal, puisse procéder au vote du **Compte Administratif 2014 de la Ville**.

Madame Nicole LANGLOIS : « Monsieur le Maire vient de vous donner lecture du rapport de présentation du **Compte Administratif 2014 de la Ville**. Nous avons pu constater la bonne exécution de l'exercice comptable **2014** et la correspondance des écritures avec celle de Monsieur le Receveur. **Je vous propose donc d'adopter le Compte Administratif 2014 de la Ville**. Nous allons maintenant procéder au vote. Qui est Pour ? Qui s'abstient ? Qui est Contre ? ».

Il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 de la Ville à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

Monsieur Daniel FIDELIN, **Maire**, réintègre la Salle du Conseil

Madame Nicole LANGLOIS : « Le Conseil Municipal vient d'adopter le **Compte Administratif 2014 de la Ville à l'unanimité** sauf par une personne ne participant pas au vote. Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Merci, Madame la Présidente « temporaire ». Merci à vous pour cette belle unanimité avec une personne qui ne participe pas au vote. Je voudrais en profiter pour remercier bien sûr Rémy et Hélène qui font un travail important. Travail pointu, je dois dire, ils regardent avec beaucoup de sérieux et beaucoup de vigilance les comptes de la Ville. Je voudrais vraiment les féliciter et avec vous transmettre mes félicitations aux agents qui travaillent également sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de signer un certain nombre de mandats. Je dois dire que nous pouvons être fiers. Nous avons une comptabilité qui est parfaitement bien tenue. Je voudrais également saluer aussi, féliciter et les transmettre à Monsieur PADOVANI, notre Receveur Municipal, avec qui nous travaillons sans aucune difficulté avec dialogue, gentillesse, puis avec compétence. Merci Monsieur PADOVANI ».

6)- Adoption du Compte de gestion 2014 du Receveur Municipal du Budget Principal de la Ville de Montivilliers et de ses Budgets Annexes :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Le Compte de Gestion est un document produit par le Receveur Municipal qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après vérification par notre Service Finances de la concordance des chiffres entre le Compte Administratif de la Ville et le Compte de Gestion, il convient à présent d'adopter le Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal.

Monsieur Laurent GILLE : « A ce sujet, je voudrais simplement vous dire que dans la présentation des documents financiers de cette soirée, vous verrez, indiqués à plusieurs reprises des montants différents par rapport aux chiffres portés dans votre délibération. Vous avez eu un erratum. Il s'agit de la réintégration de 105 826,55 € correspondant à des intérêts courus et non échus de 2006 et, cette correction du Budget et des comptes, a été demandé par notre Receveur Municipal le 20 Mars 2015. Vous avez sur votre table cette fiche erratum correspondant à cette réintégration ».

Je vous propose donc d'adopter le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014 dont les écritures correspondent à celles de la Ville pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE. Comme quoi les comptes sont scrupuleusement regardés. Il s'agit des intérêts de 2006. Bravo et Merci. Y-a-t-il des questions ? ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « C'est plus une remarque puisque effectivement, il s'agit « en gros » d'approuver la conformité des comptes tels qu'ils ont été tenus sur l'année écoulée 2014 bien sûr, nous allons approuver cette délibération. Vous trouveriez peut-être surprenant que l'on ne le fasse pas. Ce qui était pourtant, je tiens à le souligner, l'attitude de l'Opposition lors du précédent mandat qui, à chaque fois lorsque l'on a eu à voter cette délibération, a voté Contre. Nous, nous allons par souci de responsabilité et de cohérence, voter Pour ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur DUMESNIL. Je prends acte de votre déclaration ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « C'est le même vote que pour la précédente délibération et pour les mêmes raisons »

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous ne participez pas au vote. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je fais procéder au vote. Y-a-t-il des votes Contre ? Des Abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le *Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014 dont les écritures correspondent à celles de la Ville pour le Budget Principal et les Budgets Annexes* **à l'unanimité**.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

7)- Affectation du Résultat de Fonctionnement 2014 de la Ville de Montivilliers :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, ce jour, il convient de confirmer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif fait apparaître

Un résultat = résultat de la section de fonctionnement de l'exercice + résultat reporté antérieur + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire (régularisation d'ICNE 2006 à la demande du Receveur Municipal).
= 2 561 861,16 € + 2 430 000,00 € + 105 826,55 €

Soit un excédent de fonctionnement global de **5 097 687,71 €** avant financement des investissements.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture	A	- 741 314,59 €
(= Résultat d'investissement de l'exercice + déficit d'investissement reporté)		(+ 204 333,43 € + - 945 648,02€)
Restes à réaliser Investissement	B	3 225 540,00 €
Recettes		
Dépenses	C	3 073 303,00 €
Besoin de financement ou excédent de financement	A+B-C	
<i>Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et dépenses fait ressortir :</i>		
- un besoin de financement si les dépenses sont supérieures aux recettes		
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses		
		- 589 077,59 €

Monsieur Laurent GILLE : « Les 3 073 303,00 € comprennent à la fois les reports du P.P.I. et les reports des crédits des services ».

Je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité	
- en réserves réglementées C/1064 (titre de recette à émettre) pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (titres émis C/775 – mandats émis C/675).....	0 €
- à la couverture du besoin de financement C/1068 (titre de recette à émettre) diminué du montant imputé au C/1064.....	2 697 687,71 €
Pour le solde	
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	2 400 000,00 €
Ou	
- en réserves (dotation complémentaire) C/1068 (titre de recette à émettre)..	0 €

Ces opérations permettent également d'assurer l'équilibre des réinscriptions des crédits non engagés de 2014 (884 095,00 €), le besoin de financement de la section d'investissement (589 077,59 €) et les nouveaux investissements pour partie (1 118 688,57 €).

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE. Y-a-t-il des interventions sur l'affectation du résultat ? Monsieur LECACHEUR est-ce le même vote ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Non, sur cette délibération pour ma part, je voterai Contre. Cet excédent c'est le résultat de votre Budget 2014 qui a été très largement modifié par rapport à celui qui a été adopté à l'époque et, il va alimenter le Budget 2015 pour lequel je vais voter Contre tout à l'heure et donc, en toute logique, je voterai Contre cette délibération budgétaire ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur LECACHEUR. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je fais donc procéder au vote. Y-a-t-il des votes Contre ? Des Abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte le **Résultat de fonctionnement 2014 de la Ville de Montivilliers par 32 Voix Pour et 1 Contre** (Aurélien LECACHEUR).

8)- Vote du Budget Primitif 2015 du Budget Principal de la Ville de Montivilliers - Attribution des subventions aux associations 2015 :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 23 Février 2015 où nous avons examiné les grandes données financières de la Ville et la commission des finances du 26 Février 2015 où le niveau d'investissement a été fixé, **il nous revient aujourd'hui d'adopter le Budget 2015.**

Tout d'abord, la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement:
--

• **Chapitre 011 : Charges générales** **4 734 891,00 €**

Ce chapitre est en baisse de 4.81 % par rapport au budget primitif 2014, soit - 239 340,00 €.

• **Chapitre 012 : Charges de Personnel** **12 195 466,00 €**

Ce chapitre est en hausse 0.34% par rapport à l'an passé ; pour le détail, je vous renvoie à la délibération du 23 Février sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

• **Chapitre 014 : Atténuation de produits** **167 546,00 €**

Il s'agit du Fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dont le montant s'était élevé à 112 272,00 € en 2014.

• **Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante** **2 155 241,00 €**

(Subventions et participations) voir annexe des subventions aux associations à ce rapport

• **Chapitre 66 : Charges Financières** **757 286,00 €**

Intérêts des emprunts **489 060,00 €**

ICNE 257 726,00 €

Intérêts autres dettes 10 000,00 €

Autres charges financières 500,00 €

• **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Titres annulés et subventions exceptionnelles **169 765,00 €**

• **Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions** **18 000,00 €**

• **Autofinancement** (Amortissement et virement) **2 774 216,00 €**

Soit un total de : 22 972 411,00 €

**0.53% de diminution par rapport au
BP 2014, soit - 124 103,00 €**

Les recettes de fonctionnement:
--

• <u>002</u> : Résultat de Fonctionnement reporté	2 400 000,00 €
• <u>Chapitre 013</u> : Atténuation de charges	427 104,00 €
• <u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre de section à section	2 456,00 €
• <u>Chapitre 70</u> : Produits des services	1 801 541,00 €
• <u>Chapitre 73</u> : Impôts et Taxes	12 910 451,00 €
• <u>Chapitre 74</u> : Dotations et Subventions	5 250 352,00 €
• <u>Chapitre 75</u> : Revenus des Immeubles	170 160,00 €
• <u>Chapitre 76</u> : Produits Financiers	10 347,00 €
<u>Soit un total de : 22 972 411,00 €</u>	

La Section d'Investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de **19 778 158,00 €**.

Les recettes d'investissement:

• <u>Autofinancement</u> (Amortissement et virement)	2 774 216,00 €
• <u>Chapitre 041</u> : Opérations d'ordre (gestion de trésorerie)	5 327 562,00 €
• <u>Chapitre 10</u> : Dotations, fonds divers	3 532 555,00 €
Dont : Excédent de fonctionnement capitalisé 2014	2 697 687,00 €
Fonds de Compensation de la T.V.A	870 694,00 €
Taxe d'aménagement	70 000,00 €
• <u>Chapitre 13</u> : Subventions nouvelles	131 900,00 €
Fonds parlementaire pour la Salle des Fêtes	15 000,00 €
Amendes de Police	20 000,00 €
Aides CODAH nouveaux logements	96 900,00 €
<u>Et réinscriptions :</u>	586 353,00 €
Etat pour les Services Techniques	245 220,00 €
Remboursement assurance pour reconstruction salle des fêtes	72 442,00 €
Etat pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage	36 588,00 €
Etat pour l'aître de Brigaret	232 103,00 €
• <u>Chapitre 16</u> : Emprunts et dettes	6 626 582,00 €
Dont : Emprunt Ville pour financer ses investissements 2015	737 261,00 €
Gestion de trésorerie	2 663 781,00 €
Report emprunt 2014	3 225 540,00 €

• **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles** 669 027,00 €

Recette inscrite à la demande du Trésorier en 2031 pour l'opération 1037 pour régulariser les comptes de la salle de cinéma-spectacle en contrepartie d'une dépense d'un même montant en 4581 sur l'opération 1037.

• **Chapitre 27 : Créances sur collectivités** 24 137,00 €

L'affectation de ces ressources est la suivante :

• **Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté 2014** **741 315,00 €**

• Capital des emprunts à rembourser **1 540 793,00 €**

• Gestion de trésorerie 2 663 781,00 €

• **Chapitre 040 : Opérations d'ordre** 2 456,00 €

• **Chapitre 041 : Opérations d'ordre (gestion de trésorerie)** 5 327 562,00 €

• **Chapitre 020 : Dépenses imprévues** 105 826,00 €

• **Dépenses d'investissement, opérations et services** 9 396 425,00 €

Ce montant est décomposé en opérations intégrées au Plan Pluriannuel d'Investissement pour 5 188 901 € et en Travaux et Acquisitions répartis dans les différentes sous fonctions pour 3 550 463 € (dont 186 898 € de subventions d'équipement versées), 884 095 € de réinscriptions et 3 073 303 € de reports.

• **Chapitre 4581 : opérations sous mandat (régularisations d'écritures pour le compte de la trésorerie pour l'opération cinéma)** 669 027,00 €

Voici toutes les opérations 2015 (montants intégrant les réinscriptions et les reports) :

<u>Opérations</u>	<u>Reports 2014 sur 2015</u>	<u>Réinscriptions sur 2015</u>	<u>Crédits nouveaux 2015</u>
Services Techniques – 1011	971 655,00 €	€	477 030,00 €
Locaux Cour Saint Philibert - 1012	15 934,00 €	455 649,00 €	
Accessibilité – 1016	-	1 335,00 €	150 000,00 €
Monuments historiques - 1030	269 223,00 €	93 285,00 €	401 169,00 €
Maison des Arts – 1035	80 970,00 €		
Reconstruction Salle des Fêtes – 10361	562 594,00 €	15 767,00 €	30 000,00 €
Voirie Cinéma– 1037	€		472 245,00 €
Aménagements sportifs de la Belle Etoile – 1040	12 000,00 €		182 064,00 €
Aménagements centre-ville - 1085		12 784,00 €	272 000,00 €
Démolition divers bâtiments - 1086	1 976,00 €	22 849,00 €	
Eclairage public – 1089	93 361,00 €	11 529,00 €	500 000,00 €
Autres opérations	62 585,00€	20 896,00 €	
Total opérations du PPI	2 070 299,00€	634 094,00 €	2 484 508,00€

Total opérations inscrites au PPI**5 188 901,00 €****Les autres crédits d'investissement sont répartis ainsi qu'il suit entre les différentes fonctions de la Ville :**

▪ Services Généraux	168 296,00 €
▪ Services administratifs	95 680,00 €
▪ Services techniques	3 700,00 €
▪ Environnement, Santé, Prévention, Vie des Quartiers...	22 368,00 €
▪ Etat civil	10 448,00 €
▪ Cimetière	93 000,00 €
▪ Police	51 656,00 €
▪ Enseignement-restauration	210 330,00 €
▪ Culture	112 504,00 €
▪ Sport	95 900,00 €
▪ Jeunesse	27 700,00 €
▪ Action Sociale, Famille, Logements.....	221 000,00 €
▪ Urbanisme	15 000,00 €
▪ Eclairage public	100 000,00 €
▪ Voirie	808 000,00 €
▪ Espaces verts	49 985,00 €
Sous Total	2 085 567,00 €

Monsieur Laurent GILLE : « Ce montant de 2 085 567,00 € fait suite à l'examen des demandes en Commissions et aux choix budgétaires ».

▪ Développement économique (FISAC)	20 034,00 €
▪ Reports (tous services confondus).....	1 003 004,00 €
▪ Réinscriptions (toiture Jules Ferry)	250 000,00 €
▪ Rachat terrains à l'EPFN	179 892,00 €

Total**3 538 497,00 €**

Je vous propose de procéder à trois votes distincts :

D'abord d'adopter ce Budget 2015 par chapitre de nature.

Ensuite d'adopter le vote des subventions de fonctionnement et d'investissement figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Enfin pour 2015 de reconduire les taux des impôts locaux sans changement, soit les taux suivants :

<u>- Taxe d'Habitation</u>		14.18%
<u>- Taxe sur le Foncier Bâti</u>		32.13%
<u>- Taxe sur le Foncier non Bâti</u>		62.44%

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des interventions sur ce Budget ? ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Merci Monsieur le Maire ! Très brièvement parce que nous nous sommes largement exprimés lors du Débat d'Orientation Budgétaire le mois dernier. Simplement rappeler, vous l'avez dit Monsieur le Maire, qu'un Budget c'est une question importante. C'est la mise en œuvre d'un projet par une équipe municipale, par une majorité, sous la conduite du Maire. Avec mes collègues de l'Opposition, vous ne serez pas surpris, puisque nous voterons Contre. J'ai eu l'occasion, il y a un an, de mener une liste qui s'appelait « Agir ensemble pour Montivilliers » que vous avez battue et nous avons d'autres priorités que les vôtres. Il y a des points sur lesquels nous nous retrouverons, d'autres sur lesquels il y a des divergences et cela se retrouve concrètement au travers d'un Budget. Ce sont des chiffres mais derrière les chiffres se cachent des actions concrètes. Très brièvement, l'Action Sociale, vous le savez, nous avons à cet égard des divergences puisque vous avez décidé de supprimer 100 000 € de l'épicerie solidaire. Sur la question des indemnités des Elus, je n'y reviens pas. Vous connaissez mon point de vue. Cela a été votre première décision et je pense qu'elle n'était pas la meilleure. Sur la question enfin des Parents, des Familles, avec ce choix que personnellement j'avais porté, de ne pas faire payer les familles sur les Temps d'Activités Pédagogiques. Voilà, Monsieur le Maire, je ne serais pas plus long. Simplement pour dire que nous avons un programme. Vous en avez un et que nous ne nous retrouvons pas dans ce Budget. Vous comprendrez donc que notre Groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » votera Contre. J'anticipe déjà une de vos remarques en disant que la Gauche est une bonne gestionnaire puisque de 1977 à 2014 les comptes de la Ville ont été bons. Nous avons eu tous les chiffres le mois dernier. Je ne vais pas les démontrer ici. J'ai eu l'occasion de vous dire que vous avez trouvé une gestion saine des finances et, pour anticiper les nombreuses délibérations suivantes, vous dire que dès lors qu'il s'agira des Comptes Administratifs dans la logique qui est la nôtre, d'être responsable, nous voterons Pour mais dès lors qu'il s'agira du Budget nouveau c'est-à-dire du Budget de votre Majorité, nous voterons Contre. Merci Monsieur le Maire ».

Madame Nada AFIOUNI : « J'avais une question même si je vais voter Contre. Je souhaiterais néanmoins comprendre quel est le projet derrière ces deux sommes mentionnées. La première concerne les aménagements sportifs de la Belle Etoile et puis l'aménagement du Centre Ville où l'on voit apparaître la somme de 272 000,00 € ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres interventions ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, tout d'abord je souhaiterais effectivement, comme l'on fait plusieurs collègues avant, remercier les services pour le travail qu'ils ont fourni et puis également vous remercier d'avoir maintenu une certaine transparence sur les questions financières. Le Débat d'Orientation Budgétaire a pu se mener en toute transparence et donc nous pouvons aussi en tant qu'Elu de l'Opposition, faire correctement notre travail. Historiquement à Montivilliers, les documents qui sont donnés à l'Opposition au moment du Budget et du Débat d'Orientation Budgétaire vont un peu au-delà de ce que demande strictement la loi. C'est une bonne chose que ce soit maintenu. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons eu un long débat sur les orientations budgétaires et vous disiez à votre arrivée aux manettes de la Mairie que vous seriez à l'écoute de l'Opposition, que vous travailleriez en lien avec elle, que vous prendriez les bonnes idées d'où qu'elles viennent. Il faut croire que nous n'avons pas été très bons dans l'Opposition parce que je ne vois pas la moindre orientation que nous aurions pu porter que ce soit par moi-même ou par mes collègues du Groupe socialiste dans la présentation de votre Budget. La dernière phrase étant bien entendu tout-à-fait ironique. Vous ne pouvez pas, pour présenter ce mauvais budget, vous réfugier derrière le contexte. Ici, d'abord à Montivilliers, ce contexte vous l'aggravez. En réalité, vous vous accommodez bien des baisses des Dotations de l'Etat aux Collectivités ; d'ailleurs, on n'a jamais vu un élu de Droite combattre les baisses de dotations. Vos amis d'ailleurs passent leur temps à expliquer qu'il n'y en a jamais assez et qu'il faut faire toujours plus d'économies et de coupes. Nous avons eu l'occasion de le constater ces derniers jours, pour d'autres collectivités, dans les débats à la télévision. En clair, votre politique, c'est la politique du pire. Et nous avons vu ces catastrophes dans tous les domaines. C'est la raison pour laquelle je ne vais pas voter votre Budget. Je vais m'y opposer fermement comme je le fais avec constance depuis le début du mandat en refusant de voter vos délibérations budgétaires. Vos actions c'est assez flou en réalité. Une est ressortie de façon assez scandaleuse en début d'année c'est d'abord la décision de budgéter 30 000 € pour le « Club Entreprises » avec 3 000 € d'ores et déjà dépensé pour un économiste incompetent, politicien et refusant tout débat. C'est vrai que débattre tout seul c'est assez sympathique et alors en plus il est payé. C'est peu utile pour les Chefs d'Entreprises de votre ville. Il y en avait une quarantaine de présents lors de cette mascarade et cela confirme bien que ce « Club Entreprises » est un gadget coûteux, inutile et qui mérite une seule chose c'est de finir à la corbeille. Pour le reste, ce que je constate c'est que vous passez votre temps à attaquer des familles montivillonnaises.

Effectivement, coupes-franches dans les aides aux plus démunis avec moins 100 000 € dans l'épicerie sociale, tarifications des accueils périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires, augmentation des tarifs largement au-dessus de l'inflation pour 2015, augmentation des tarifs de cantine –on va y revenir tout à l'heure-, remise en cause et suspicion permanente envers la vie associative, suppression de la Salle de Spectacles qui devait être annexée aux Cinémas, restriction avec les Personnes Agées qui pour la plupart d'entre elles vont être obligées maintenant de payer pour pouvoir avoir la sortie annuelle ou le repas. Vous allez me dire Monsieur LECACHEUR je n'ai pas augmenté les impôts et là je vais vous répondre d'avance que si c'est une plaisanterie elle est mauvaise car moins de services, des tarifs qui augmentent partout, c'est clairement une augmentation d'impôt déguisé. Une fois de plus, les classes moyennes et populaires qui paient tout, n'ont droit à rien. Donc vous servez vos amis vous desservez les Montivillons et en plus vous êtes inefficace dans les marges de manœuvre que vous devriez avoir et que pourriez vous donner. Je l'ai dit tout à l'heure vous refusez de supprimer le « Club Entreprises » : 30 000 €. Je ne vois aucune action concrète malgré les discours pour arrêter cette injustice qui consiste à faire payer aux Montivillons l'Etat-Civil qui sert pourtant toute l'Agglomération et quand à la péréquation intercommunale, vous avez dit lors du Débat que vous étiez content visiblement de la payer puisque vous refuserez de travailler avec l'Agglomération qui pourrait pourtant la prendre en charge. Bref ! Conclusion, il n'y a aucune raison pour moi de voter le Budget 2015 qui affaiblit notre Ville et malheureusement mène ces politiques publiques au déclin ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur LECACHEUR ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « Ce Budget intervient dans un contexte difficile puisque beaucoup de ressources de notre Commune diminuent. Moins 300 000 € au titre de la D.G.F., moins 40 000 € au titre de la Péréquation Intercommunale que nous devons payer en plus par rapport à l'an dernier, etc.... Ces restrictions sont le fruit, non pas seulement d'une crise qui frappe plusieurs pays, mais aussi d'une politique qui a été initiée par l'U.M.P. et qui est continuée par le Parti Socialiste et qui consiste à se lancer dans un ultralibéralisme débridé, à entrer en concurrence avec des pays qui ont moins de charges sociales que nous, à ouvrir largement nos frontières. Il est évident qu'à ce rythme nous avons encore quelques années d'austérité devant nous. Mais enfin, notre Commune est en position de victime ; il fallait donc faire avec cette situation dramatique et donc je vois que des efforts ont été faits, il fallait les faire. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas Contre mais je ne voterai pas Pour non plus, et je serais donc conduit à m'abstenir car lorsque l'on voit le détail des mesures qui sont décidées il y en a qui ne plaisent pas. L'augmentation des indemnités des Elus, j'ai toujours été contre donc je persiste et signe. Je pense que c'était un signe désastreux adressé à l'électorat dans une période de crise, il fallait faire des efforts. Et puis, le « Club Entreprises » c'est 30 000 €, moi non plus je n'en vois pas du tout du tout l'utilité. Et je crois que là encore c'est un signe catastrophique que l'on adresse surtout si c'est pour faire venir des conférenciers qui nous expliquent que tout va bien et qu'il faut continuer cette politique d'austérité, franchement je suis contre ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y'a-t-il d'autres observations ? ».

Monsieur Gilbert FOURNIER : « Je voudrais juste faire un rappel sur l'état dans lequel on a retrouvé les entreprises sur Montivilliers. C'était complètement délaissé. L'idée d'avoir créé ce club c'est justement pour recréer ce lien avec les entreprises pour qu'elles se sentent bien et les faire venir. Je rappelle que si l'on a beaucoup d'entreprises sur notre territoire, c'est aussi bien évidemment beaucoup d'emplois. Quand à l'intervention qu'il y a eu de notre intervenant, Monsieur GODET, je rappelle à Monsieur LECACHEUR, qu'il a fait de nombreux articles dans l'Humanité, qui ont été fort appréciés par ses lecteurs. D'autre part, pour continuer, certains de ses livres ont été dédiés par Michel ROCARD. Donc notre action, elle est tout simplement en faveur de l'emploi, en faveur des entreprises, et au-delà puisque pour que les entreprises puissent se sentir bien et venir à Montivilliers, naturellement nos actions vont aussi vers le Tourisme, vers les Ecoles, vers l'Enseignement, vers la Santé, enfin tout ce qui entoure la vie de nos Montivillonnais ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur FOURNIER ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « C'est toujours le même discours. Ça rabâche, Monsieur FOURNIER, ça rabâche ! ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Alors vous aussi, c'est exactement la même chose ! ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « J'ai une question très précise. Il y a 30 000 € qui sont budgétés pour 2015 pour le « Club Entreprises ». Nous en avons gaspillés 3 000 € avec Michel GODET. Il reste 27 000 €. Après-demain, nous sommes au mois d'Avril, nous faisons quoi ? Concrètement qu'est-ce qui est fait ? Je reviens sur la participation : il y avait 40 Chefs d'Entreprises à votre « machin » une fois que l'on déduisait les Elus et les Chefs de Services, je le regrette ! Mais j'espère qu'il y a plus de 40 Chefs d'Entreprises sur la Ville de Montivilliers, mais en tout cas il reste 27 000 €. Dites-nous ce que vous allez en faire avec. Moi j'attends avec impatience les mesures que l'on nous annonce fort intéressantes pour attirer les entreprises avec 27 000 € qui restent ».

Monsieur Gilbert FOURNIER : « Pour répondre à ces propos, Monsieur LECACHEUR, pour information les 30 000 € font aussi état du temps que l'on passe sur ce Club puisque lorsque nous sommes arrivées nous n'avions aucun listing du nombre d'entreprises qui étaient en place. Nous ne savions pas quelle était la topologie. Il y a eu un très gros travail. Et deuxièmement, pour votre information puisque vous nous demandez ce que nous allons faire, la prochaine réunion aura lieu certainement au mois de Mai et sera consacrée aux commerçants et exclusivement aux commerçants sur l'e-commerce car, aujourd'hui la grande problématique de nos commerçants, c'est comment vendre par rapport à ces nouvelles technologies. Il y aura donc aussi des intervenants sur cette thématique ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Si on écoute bien Monsieur FOURNIER, bientôt il va nous expliquer que c'est lui qui a créé le pôle du Développement Economique et de l'Emploi à Montivilliers mais cela fait quand même bien des années qu'il est créé, avant qu'il arrive et qu'il joue un quelconque rôle à Montivilliers. Sauf erreur de ma part, je voudrais quand même lui rappeler également qu'à Montivilliers il y a à peu près autant d'emplois sur la Commune qu'il y a de population active et cela, c'est le fruit du travail qui a été mené par la Municipalité depuis bien des années. Alors quand il parle d'un état catastrophique des choses dans lesquelles il les a trouvées. Je pense que l'on peut être effectivement un peu dubitatif ».

Monsieur Frédéric PATROIS : « Merci Monsieur le Maire ! Je voudrais revenir peut-être, j'espère pour la dernière fois, sur la polémique sur l'indemnité des Elus. Elle me semble vraiment tout-à-fait stérile et quelque peu déplacée pour ne pas dire démagogique. Je suis tout-à-fait à l'aise pour en parler puisque que moi-même je n'ai absolument aucune indemnité. Vous connaissez de toute façon le montant très faible de ces indemnités qui sont à comparer au temps consacré par le Maire et les Adjoints, aux contraintes professionnelles et familiales, ou aux compétences requises. Vous-mêmes, pour certains d'entre vous vous avez été Adjoint précédemment, vous savez ce que cela représente. Je pense que quelle que soit la Municipalité, quelle que soit la Mandature, nous devrions plutôt être admiratifs du temps passé par les Elus pour des indemnités qui sont absolument ridicules. Enfin, Monsieur FIDELIN, je vous rappelle a renoncé au véhicule de fonction du Maire, cela compense sans doute largement la très faible élévation du montant des indemnités des Adjoints ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie d'apporter cette précision ».

Monsieur Laurent GILLE : « Je voudrais revenir sur les initiatives aux entreprises. Vous ne les aimez pas les entreprises. Je m'en suis aperçu depuis des années. La Ville de Montivilliers aide un certain nombre de personnes et de familles de différentes manières : aide sociale (C.C.A.S., logement, Personnes Agées), aides aux associations sportives, aides aux animations, aide aux activités culturelles, subventions aux Foyers des Ecoles, etc...

Il paraît tout-à-fait logique et normal de prendre en considération les entreprises de Montivilliers, artisanales et commerciales, petites, moyennes ou plus grandes, qui sont génératrices d'emplois, qui sont les forces vives de notre Ville, qui amènent des recettes fiscales locales bien nécessaires, qui pour certaines d'entre elles cherchent à développer, à varier leurs activités, favorisent l'embauche, renouvellent leurs effectifs, investissent en formation, s'adaptent aux exigences nouvelles, économiques, sociales, réglementaires.

Ce qui est important à dire également, c'est que le soutien aux entreprises, pour différentes initiatives, boostées par notre Municipalité, se fait sur le Budget du Développement Economique c'est-à-dire sur le budget dédié aux Entreprises.

Favoriser les initiatives des Entreprises, c'est une volonté forte de notre nouvelle Majorité Municipale, qui a été élue en 2014. Depuis 37 ans, les entreprises étaient peu considérées alors qu'elles sont pourtant des acteurs majeurs de notre Ville, et pour l'essor de Montivilliers. Nous, nous l'avons fait, et le soutien est apprécié de tous.

Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, cela a été un argument fort de notre Campagne et nous le faisons, et nous continuerons à le faire, c'est primordial, notre devoir est de les encourager et de leur apporter notre soutien.

La création du « Club Entreprises » est une initiative appréciée parmi d'autres ! Et utile ! Nous l'avons prise.

Promettre et Critiquer, c'est facile, Proposer en fonction des moyens disponibles, c'est mieux ! ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Encore faut-il être cohérent Monsieur GILLE. Je dirais que la seule chose que vous avez fait pour l'instant c'est d'ajouter une enveloppe de 30 000 € à un « Club d'Entreprises » parce que tout le reste fonctionne sans vous depuis bien longtemps ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur LECACHEUR, je vous donne la parole sur ce sujet pour la dernière fois ; je crois que vous avez déjà eu l'occasion de parler parce que l'on peut parler toute la soirée jusqu'à minuit ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Il est vrai, Monsieur le Maire que dans les précédentes mandatures, les interventions de l'Opposition au moment du Budget duraient approximativement 17 secondes c'est un peu plus long ce soir mais parce que nous, nous travaillons. Je maintiens ma question. Je maintiens ma question de tout à l'heure je ne sais toujours pas ce que l'on fait avec les 27 000 € qui restent du « Club Entreprises ». J'ose espérer que ce n'est pas le coût de la réunion sur l'e-commerce qui sera sans doute bien plus intéressante que la conférence de Michel GODET. Qu'est-ce qui sera fait avec cet argent ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vais vous répondre ».

Monsieur Dominique THINNES : « Nous allons continuer à faire des réunions avec le « Club Entreprises ». Nous venons de vous l'expliquer. Monsieur FOURNIER va gérer une réunion sur l'e-commerce. Puis à la suite, nous allons planifier d'autres réunions de Développement Economique parce que, comme vous devez bien le comprendre, le développement économique, les entreprises c'est important -même si, Monsieur DUMESNIL l'a bien fait remarquer tout à l'heure,- effectivement, Monsieur FOURNIER est un nouvel élu sauf que, moi j'étais dans la mandature précédente dans l'Opposition, j'avais un peu accès quand même aux dossiers, pour connaître ce qui se passait. Aujourd'hui, nous allons continuer à développer et à faire venir les entreprises ».

Monsieur Gilbert FOURNIER : « Juste pour continuer, je dirais à Monsieur LECACHEUR, que la troisième réunion sera consacrée à une information pour tous les artisans et petites P.M.E. sur la pratique des Marchés Publics parce que c'était un vrai méandre. C'est très difficile pour eux d'accéder à un marché public. Ce n'est pas évident pour une petite entreprise. Voilà le sujet de la troisième réunion ».

Madame Nada AFIOUNI : « Je voulais réitérer ma question. Je souhaite avoir une réponse à cette question concernant les sommes de 180 000 € et 272 000 € pour l'aménagement sportif de la Belle Etoile et pour l'aménagement du Centre Ville ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous aurez votre réponse Madame AFIOUNI. Y-a-t-il d'autres observations ? Si vous me permettez je vais conclure la présentation de ce Budget. C'est un Budget particulièrement difficile et les prochains budgets le seront tout autant. Je dénonce les baisses successives des dotations. Vous allez dire que je me répète mais c'est le cas et c'est ce qui malheureusement nous pose problème, ces baisses de dotations que subissent les Collectivités Territoriales et en particulier les Communes. On constate qu'après avoir augmenté massivement les impôts, le choix de l'Etat pour réduire les dépenses, se porte sur l'Armée ou les Collectivités Locales. Hors, le bloc communal est à l'origine de 63 % des investissements publics locaux et donc de l'Emploi –qui me paraît tout-à-fait important- avec une baisse de 4,1 % de la dette nationale. C'est donc bien lui qui supportera plus de 56 % de la diminution du concours financier de l'Etat aux Collectivités. Il n'est donc pas concevable d'augmenter les impôts locaux en proportion et ce sont nombre de services de proximité nécessaires aux habitants qui risquent d'en faire les frais. Il s'agit d'un véritable transfert de l'impopularité fiscale vers les Maires. Il semble nécessaire de rappeler que les dotations que perçoivent les Collectivités sont toutes des dotations compensant des fiscalités disparues ou des transferts de charges liés à la décentralisation. Lorsqu'il y a transferts de charges il doit y avoir transferts également de fonds identiques. Il s'agit de dotations dues et les faire baisser est une forme financière que l'Etat doit assumer comme telle. Je soulignerais qu'il s'agit d'une solution non concertée. Aucun dialogue n'a été engagé entre l'Etat et les Collectivités Territoriales notamment sur la trajectoire des finances publiques pour déterminer en commun le juste effort à réaliser. En effet, les Collectivités ne veulent pas payer sans réforme de l'Etat et suppression des doublons parce qu'ils en existent bien évidemment avec le transfert des compétences aux Collectivités ; l'Etat n'a pas supprimé un certain nombre de chose, ce qui fait qu'il y a un certain nombre de doublons. Un débat est donc nécessaire. François BAROIN Président de l'Association des Maires de France a rencontré le Premier Ministre récemment sans résultat. Vous vous rappelez qu'en 2014, c'est 40 Milliards qui sont prévus en moins et 29 Milliards en 2017 pour les Collectivités Locales. Ce sont des chiffres pharamineux. Vous avez évoqué notamment la Péréquation. La péréquation certes, nous devons la payer. Il faut savoir que cette péréquation avait été décidée par le Gouvernement précédent mais l'actuelle Majorité en a modifié les règles en reprenant le revenu par habitant ce qui fait qu'il y a une augmentation sauf bien sûr comme je l'avais dit au moment des orientations budgétaires : s'il y a regroupement des deux communautés de communes avec l'agglomération ; donc il semblerait que là on puisse avoir peut-être une petite diminution sur cette péréquation à payer. Moi, je fais un constat. Dans ce Budget, nous avons moins 100 000 € que sont les Droits de Mutation. Les Droits de Mutations se sont les ventes de biens mais compte-tenu de la crise –vous savez que la crise notamment de l'immobilier puisque c'est l'immobilier que cela frappe- posent quand même vraiment problème ; moins 170 000 € tous les ans sur le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ; moins 56 000 € du Contrat de Ville puisque nous sommes sortis du Contrat de Ville, nous sommes en cellule de veille ; moins 302 000 € de dotations forfaitaires –ce que l'on appelle la D.G.F et la Dotation Nationale de Péréquation- et si je fais le total de ces moins, nous arrivons mes chers collègues, à -628 000 €. C'est un constat. Alors aujourd'hui comment faut-il faire pour réparer ou plutôt essayer de compenser sans augmenter la fiscalité ? Il faut faire bien sûr la chasse aux économies. Nous avons travaillé sur le contrat de chauffage et je voudrais féliciter les Services Techniques de la Ville qui ont fait un travail remarquable et considérable pour obtenir des bons contrats de chauffage. Je crois que cela on peut s'en féliciter.

On va lancer prochainement un appel d'offres sur les assurances pour la mise en concurrence. Nous allons mutualiser les véhicules. Cela a été rappelé par Monsieur PATROIS tout à l'heure. Effectivement, j'ai abandonné mon véhicule de fonction ce qui évite d'en acheter un autre et ce véhicule qui était destiné aux Elus et au Maire est déjà parti dans les services. Les Elus et le Maire paient leurs propres frais de déplacement sans demander un centime à la Ville ; donc les quelques dizaines d'€uros pour lesquels vous vous agitez à chaque fois, sont très largement compensés comme l'a dit Monsieur PATROIS. Nous n'allons pas remplacer systématiquement les départs des fonctionnaires ; bien sûr, ce sera discuté et négocié au coup par coup en réorganisant les services. Nous allons étudier les arrêts maladie en essayant au maximum de faire de la prévention c'est quand même 1 000 000 d'€uros par an. Et puis, après toutes ces économies-là, nous allons travailler sur les rentrées fiscales. Nous allons, comme nous l'avons fait depuis déjà quelques mois, forcer sur le Développement Economique avec EPAVILLE, avec la zone de La Lézarde, et bien d'autres encore. Nous avons, par exemple, regardé les locaux disponibles à côté de la Jardinerie qui sont pris par les associations. Il faudrait regarder comment on pourrait reloger ces associations notamment dans l'Ancien Lycée. Là, je parle pour les mois et années futures, lorsqu'il sera réorganisé ce qui permettra d'avoir des recettes bien évidemment. Nous allons développer l'urbanisation : l'Eco-Quartier. Il y a un certain nombre de projets en centre-ville qui permettront d'avoir de la Taxe d'Aménagement, la Taxe Foncière, et des Taxes d'Habitation. Pour cela, nous allons modifier le Plan Local d'Urbanisme en 2015. Je le fais accélérer pour la fin de l'année. Dominique THINNES regarde ce dossier avec beaucoup d'attention, cela permettra d'ouvrir encore quelques zones justement à l'urbanisation. Nous allons lancer une révision en 2016 nous sommes en attente de la loi « NOTRE » qui peut-être nous obligera à faire ce que l'on appelle un P.L.U.I. c'est-à-dire un P.L.U. Intercommunal. Nous ne voulons pas faire n'importe quoi c'est-à-dire qu'il y a certaines zones qu'il faudra densifier et d'autres –nous en avons discuté la semaine dernière en modification de P.L.U.- pour lesquelles il faudra être prudent parce que lorsque je dis n'importe quoi je ne souhaite pas qu'il y ait des immeubles dans des zones pavillonnaires mais malheureusement aujourd'hui, le P.L.U. ne nous permet pas d'agir parce que c'est la liberté ; bien sûr, nous sommes un peu si vous me permettez cette expression : « un peu coincés ». Nous allons vendre des biens inutiles : propriétés de la Ville, nous en avons décelé, des terrains à EPAVILLE et puis nous allons avoir les 15 Millions de la CO.D.A.H., pas uniquement pour la Ville de Montivilliers, mais pour l'ensemble des 16 communes qui représentent une somme non négligeable. J'avais une réunion ce matin pour essayer de discuter sur les critères et nous rencontrons le Président de la CO.D.A.H Jeudi pour lui montrer les critères que nous avons prévus avec tous les Maires qui vont permettre d'investir. Pour réaliser nos objectifs, et je le rappelle, c'est d'abord l'entretien des routes. Je l'avais déjà dit certaines routes sont en très mauvais état ; certaines places notamment si je prends la Place du Docteur Chevallier par exemple. Nous allons entretenir nos bâtiments communaux. Il a été prévu 270 000 € sur la toiture de l'Ecole Jules Ferry. Etudier l'agrandissement et la réfection des établissements publics : l'Ancien Lycée, la Maison des Arts, les bâtiments sportifs.

Quand vous évoquiez, Madame AFIOUNI, la question sur les équipements sportifs, nous allons regarder. Tout d'abord, j'ai demandé à Monsieur GONFROY un diagnostic des équipements sportifs. Beaucoup d'associations nous ont sollicité justement que ce soit le G.M.T. il n'y a pas très longtemps pour des problèmes de sécurité notamment d'électricité. Il y a 225 000 € de demandes de réparations électriques à faire sinon nous serons obligés de fermer les courts. On s'aperçoit par ailleurs que beaucoup de bâtiments n'ont pas été entretenus. Nous avons des équipements qui sont vides tels que l'Ancien Lycée que j'avais évoqué. Le Club de football qui a des difficultés. Il nous a sollicités pour avoir des vestiaires d'une part. L'escrime pose problème. Nous avons aussi été sollicités par le Club de Tennis de Table, par le Club du Kung-fu. Vous voyez il y a énormément de demandes. Nous allons faire un diagnostic sur l'ensemble pour essayer de regarder ce que l'on peut faire. Les 180 000 € vont participer à faire des priorités sur ce dossier. Vous avez évoqué les 270 000 € pour le Centre Ville, cette somme correspond à la réalisation du parking que nous allons faire à la place de la maison BOURGEAIS en contre-bas du Collège Queneau. Dans ce Budget, nous avons voulu ne pas augmenter la pression fiscale en 2015 comme nous nous y étions engagés. Nous avons voulu stabiliser les subventions aux associations sportives, culturelles, et autres parce que nous estimons que les associations constituent un lien social. Elles participent à l'animation de notre Ville et elles permettent d'encourager le bénévolat. Ce sont pour toutes raisons que nous voulons essayer de maintenir au moins pour cette année, et je l'espère dans les futures années, les subventions aux associations. Nous ne voulons pas augmenter non plus l'endettement. C'est vrai que nous pourrions faire d'autres investissements mais cela alourdirait les charges de fonctionnement et cela contribuerait à ce que l'on appelle l'effet de ciseaux ; les emprunts nouveaux compensent uniquement l'érosion de la dette. Voilà, mes Chers Collègues, ce que je voulais vous dire sur ce Budget qui est un Budget de précaution. Un Budget qui permet au moins d'entretenir tous les bâtiments, d'essayer de prévoir des investissements nouveaux tout en préservant bien sûr la fiscalité qui est déjà trop forte. Je vais donc procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ce Budget ? Y-a-t-il des abstentions ?

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget 2015 par chapitre de nature par **25 Voix Pour, 7 Contre** (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR) et **1 Abstention** (Gilles LEBRETON).*

Monsieur Daniel FIDELIN : « Avant de faire voter ce Budget, j'aurais dû répondre à quelques questions. Monsieur DUBOST vous avez précisé que l'ancienne Municipalité avait fait une bonne gestion. Oui, je le constate ! Par contre, il y avait des choix qui auraient provoqué dans l'avenir l'effet de ciseaux notamment la Salle de Spectacles et bien d'autres choix encore. Nous, nous avons remis en cause ces choix ; c'est surtout cela. Comme je l'ai dit tout à l'heure lors du Compte Administratif, le Personnel ici assure une excellente gestion. Madame AFIOUINI, je vous ai répondu pour les aménagements sportifs de la Belle Etoile ; la somme indiquée c'est une provision. Pour le centre-ville, c'est la réalisation du parking. Monsieur LECACHEUR, vous avez évoqué bien sûr la même chose –le même disque– sur Monsieur GODET et sur le « Club Entreprises ». Je vais vous dire aussi que le « Club Entreprises » permet de maintenir le chiffre d'affaires des entreprises. Nous avons d'excellents contacts. Les interventions sur l'e-commerce vont leur apprendre à essayer de produire d'une manière tout-à-fait différente. Il permet de maintenir l'emploi. Pour les personnes âgées, vous avez évoqué la somme de 5 € ; somme pour laquelle nous avons eu l'occasion de discuter. Nous demandons la somme de 5 € uniquement aux personnes âgées imposables. Nous avons eu l'occasion de discuter avec beaucoup de personnes âgées notamment dans les Maisons de Retraite et cela n'a fait aucune difficulté. Elles ont trouvé cela tout-à-fait normal. Je rappelle quand même que la Ville d'Harfleur a supprimé le repas. Nous, nous ne le supprimons pas. Nous demandons seulement 5 €. C'est peu pour les personnes imposables et je crois que cela permet encore de conserver le lien social et puis de faire mieux. Cette année, nous allons aller au Restaurant « La Payennière » et cela va nous coûter encore moins cher. Vous voyez que nous sommes particulièrement vigilants aux économies. Pour la péréquation, j'ai répondu. Pour l'Etat-Civil, nous sommes toujours encore en train de discuter malheureusement c'est long. Je l'ai évoqué notamment lors des orientations budgétaires. J'en parlé encore avec Rémy cette après-midi. Nous allons poser une question à un parlementaire. Maintenant, c'est fait. Jeudi, je rencontre notamment le Président de la CO.D.A.H., pour les 15 000 000 d'€uros. Je vais lui parler également en ce qui concerne les dépenses de l'Etat-Civil. Celles-ci s'élèvent quand même à 417 000 € pour 2014. Il n'est pas normal que la seule Ville de Montivilliers finance la totalité de l'état-civil. Nous payons les frais d'indigence de Havrais ici à Montivilliers parce que ces personnes havraises sont décédées à Montivilliers ; c'est inacceptable. Ce sont des charges que nous subissons. Elles ne sont pas choisies. C'est la raison pour laquelle ce dossier-là, je l'ai toujours sur mon bureau et croyez-moi que je suis quelqu'un qui va forcer sur ce dossier pour essayer de trouver des solutions. Monsieur LEBRETON, je prends acte de votre déclaration politique sur l'ultralibéralisme. Sur le « Club Entreprises », nous avons répondu avec Monsieur FOURNIER suffisamment pour vous expliquer. Vous avez évoqué les Elus mais je voulais dire qu'en ce qui concerne les Elus, j'ai demandé à ma Secrétaire de faire un budget « zéro » avec aucune augmentation c'est-à-dire que nous avons, non seulement comme cela a été évoqué, supprimé la voiture et autres, mais nous avons vraiment réduit les dépenses par ailleurs de façon à faire ce budget « zéro ». Vous voyez que nous aussi nous avons fait des efforts tout particuliers. Voilà, mes Chers Collègues, maintenant le Budget est voté avec la majorité. Je vous remercie ».

8)- Bis - Vote des Taux des Impôts Locaux pour l'année 2015 :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Comme vous en avez débattu lors de la Commission des Finances du 26 Février dernier, les choix en matière de crédits de fonctionnement et d'investissement 2015 se sont fait à l'intérieur des possibilités budgétaires dégagées par des taux de fiscalité locale identique.

Je vous propose donc pour 2015 de reconduire les taux des impôts locaux, soit les taux suivants :

- <u>Taxe d'Habitation</u>		14.18 %
- <u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>		32.13 %
- <u>Taxe sur le Foncier non Bâti</u>		62.44 %

Cela donne les produits suivants :

	<u>Rappel bases 2014</u>	<u>BASES 2015</u>	<u>RECETTE 2015</u>
Taxe d'Habitation	21 506 394	21 907 000	3 106 413 €
Taxe Foncière Bâti	17 709 989	18 080 000	5 809 104 €
Taxe Foncière non Bâti	119 226	120 100	74 990 €
<u>TOTAL</u>			<u>8 990 507 €</u>

Soit une recette supplémentaire estimée à **178 320,00 €** de BP à BP et de **164 708,00 €** du CA 2014 au BP 2015.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations sur ce point du maintien de la fiscalité ? ». Il convient maintenant de voter les subventions aux associations figurant dans le tableau annexé à la présente délibération que vous avez reçu. Y-a-t-il des observations sur cette liste ? ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « C'est toujours un puits sans fond les subventions aux associations. On a une liste très détaillée et on se pose toujours quelques questions à un moment donné. Par exemple, je n'ai rien contre les Employés Municipaux mais 85 539 € pour « l'Amicale des Employés Municipaux » je ne sais pas exactement ce que cela recouvre. Cela m'interpelle un peu. Et puis si on voulait creuser, j'apprécie beaucoup l'association « Que Choisir » mais c'est une association nationale. Pourquoi est-ce qu'on lui verse une subvention même si elle minime ? Je ne vois pas très bien le rapport précis avec Montivilliers. Ce sont quelques exemples. Encore une fois, je ne critique pas l'association « Que Choisir » en tant que telle. Il y a aussi un certain nombre de subventions dites exceptionnelles. Il y en a une pour la « Batterie Fanfare » que j'apprécie beaucoup aussi. Pourquoi est-ce exceptionnel ? Qu'est-ce que l'on va acheter avec cela ? Il y a aussi une subvention exceptionnelle pour l'O.M.S. qui est quand même de 7 550 €. Il y a des associations qui font double emploi. Cela m'inquiète un peu. Par exemple, il me semble que l'association des « Abstinents Volontaires » c'est la même chose que « Vivre Heureux sans alcool ». Non, ce n'est pas la même chose ? C'était mon impression. Une dernière chose, en revanche il y a des associations qui me semblent très utiles, comme la Banque Alimentaire, qui elle, est réduite à la portion congrue alors qu'il y en a d'autres qui sont mieux loties. Vous voyez, je vous l'avais dit c'est un puits sans fond les associations. Il y a toujours matière à s'étonner lorsque l'on commence à lire cette liste de subventions. Moi, je voulais simplement vous dire que, personnellement si j'avais dû choisir d'attribuer des subventions à telle ou telle association, j'aurais sans doute différé certains montants. J'en aurais changé certains ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. J'aurais quand même voulu répondre à Monsieur LEBRETON que ces subventions ont été examinées en Commission, Monsieur LEBRETON, une par une. Vous aviez la possibilité de venir en Commission, de faire valoir vos arguments et puis nous aurions voté. Vous auriez les réponses toute de suite à ces subventions. Par exemple la subvention pour la « Batterie Fanfare », c'est pour acheter des vêtements qui sont très anciens. Pour l'O.M.S., nous versons une somme importante à l'O.M.S. qui, lui, reverse aux associations sportives. Vous voyez, en Commission Monsieur LEBRETON, je suis désolé, mais vous auriez eu toutes ces explications et toutes ces informations ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Pour aller un peu dans le même sens, je dirais que même Monsieur LEBRETON non seulement il peut participer aux Commissions mais il peut aussi participer au quotidien à la vie de la Ville et aller un peu à la rencontre de ces associations-là et il verra leur utilité sur la Commune. Mon propos était plutôt sur les interrogations sur l'objet du vote. Notre Groupe, nous venons de voter Contre le Budget de Fonctionnement de la Ville 2015 et page 13 au Chapitre 65 est intégré les subventions aux associations. Et nous avons déjà voté Contre parce que nous avons voté globalement Contre un Budget qui intégrait déjà le vote aux associations donc je ne vois pas le sens du vote que l'on nous fait faire là ; puisque globalement nous avons déjà voté Contre le Budget qui intègre un certain nombre de choses ; cela ne veut pas dire que nous sommes à 100 % en désaccord avec le Budget mais là, pour le coup, cela nous semble un peu compliqué de nous faire voter une deuxième fois pour ce dont on vient de voter déjà ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur DUMESNIL, le Budget intègre automatiquement bien sûr le vote des subventions aux associations. La loi nous oblige à voter les subventions qui sont accordées. Vous pouvez très bien voter Pour les subventions aux Associations que nous vous proposons dans le tableau et voter Contre le Budget ».

Madame Nicole LANGLOIS : « Monsieur DUMESNIL, il me semble que vous avez été élu pendant un mandat et que tous les ans nous avons voté de cette manière. Vous ne vous rappelez plus. Vous découvrez. Je le regrette ! Rémy était-ce comme cela ou pas ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Oui, Rémy, s'il vous plaît ».

Monsieur Rémy BONMARTEL à la demande de Monsieur le Maire : « Une petite explication : ce sont deux votes bien distincts. Il y a le vote de la ligne budgétaire « subventions » c'est une ligne unique et là le deuxième vote, c'est la répartition de la subvention. C'est ce que l'on en fait. C'est deux choses distinctes ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « C'est pour cela que vous pouvez voter le Budget global et après la répartition. Vous êtes d'accord ou pas pour voter pour telle ou telle association. C'est la répartition. Simplement, je ferais une réponse à Monsieur LEBRETON pour une question que vous avez posée concernant l'Amicale du Personnel. C'est un pourcentage de la masse salariale. C'est comme pour les Comités d'Entreprises. Ce sont les C.E. des entreprises privées ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, je viens de comprendre pourquoi il n'y avait jamais une ligne de local dans les tracts du Front National. Tout simplement, parce que là la remarque de mon voisin bien placé à droite, allie l'ignorance, l'incompétence et je suis effondré puisque effectivement c'est absolument calamiteux. La question sur l'Amicale des Employés Municipaux ; bien sûr il y a deux choses qui ne vous vont pas déjà « Employés Municipaux » cela ne vous va pas. On voit bien dans vos interventions que vous avez des problèmes avec **Interruption par M. FIDELIN** ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur LECACHEUR s'il vous plaît, on évite quand même d'interpeller les collègues. Terminez s'il vous plaît ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Je termine. Effectivement, l'Amicale des Employés Communaux c'est un C.E. c'est quelque chose qui se fait dans toutes les communes et comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, c'est un pourcentage de la masse salariale, il faut quand même travailler un peu ses dossiers. C'est la première chose qui est à faire lorsque l'on est élu. Par contre, j'ai une remarque sur mon vote. Je vais, pour ma part, m'abstenir puisqu'il y a un certain nombre de choses qui ont évoluées depuis la précédente mandature avec des associations qui ont disparues et d'autres qui ont été rajoutées. Je vais bien entendu ne pas voter Contre la délibération puisqu'il ne s'agit pas voter contre les subventions aux associations mais en revanche c'est votre répartition et donc, je m'abstiendrai sur cette répartition ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « Je trouve que Monsieur LECACHEUR fait finalement bien des discours pour arriver à la même conclusion que moi c'est-à-dire qu'il n'est pas satisfait de la répartition des subventions. En définitive, c'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Moi, je les connais Monsieur LEBRETON ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Madame AFIOUNI pour terminer ».

Madame Nada AFIOUNI : « J'aurais juste besoin d'une petite précision pour mieux comprendre. A la page 16, il nous est demandé de procéder à trois votes distincts. Le premier d'adopter le Budget 2015, la deuxième ligne d'adopter le vote des subventions de fonctionnement ; dois-je comprendre aux associations ici ? Est-ce là ? Effectivement, ce qu'il manque ici pour la compréhension : c'est bien « les associations » ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « En réalité, c'est simple ! C'est très simple ! D'abord, c'est Le Budget : il a été voté. Ensuite, il a été voté avec la somme globale. Après on vous demande d'adopter la répartition des subventions aux associations dont la somme globale est indiquée dans le Budget. Quels sont ceux qui votent Contre la répartition ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le vote des subventions de fonctionnement et d'investissement figurant dans le tableau annexé au présent procès-verbal par **31 Voix Pour et 2 Abstentions** (Aurélien LECACHEUR, Gilles LEBRETON).*

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EN 2015

ARTICLE	DENOMINATION	OBJET	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
	REMUNERATIONS ET CHARGES			
65748	Amicale des employés municipaux de Montivilliers	fonction.	association	85 539
65748	CFDT Montivilliers	fonction.	syndicat	600
	VIE ASSOCIATIVE, ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT		sous-total	86 139
65748	Jardins ouvriers	fonction.	association	350
65748	Groupement des Jardins Familiaux	fonction.	association	350
65748	C.H.E.N.E.	soutien	association	165
65748	Association pour le fleurissement et l'environnement du canton	fonction.	association	165
65748	Amicale canine	fonction.	association	300
	VIE ASSOCIATIVE - RELATIONS PUBLIQUES		sous-total	1 330
65748	Association les Amis du Jumelage Montivilliers-Nordhorn	fonction.	association	925
65748	Montivilliers A.V.F.	fonction.	association	350
65748	Radio Vallée de la Lézarde	soutien	association	165
65748	Union fédérale des consommateurs Que Choisir	fonction.	association	420
65748	Au fil des doigts	soutien	association	165
65748	Union Commerciale Montivilliers Cœur de Vie	fonction.	association	2 220
65748	Montivilliers Nasséré	fonction.	association	3 560
	VIE ASSOCIATIVE SECURITE ET POLICE		sous-total	7 805
65748	La prévention routière	soutien	association	165
65748	Amicale des sapeurs-pompiers	fonction.	association	930
65748	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Estuaire	fonction.	association	710
65748	A.D.P.C.protection civile	fonction.	association	360
65748	Accueil des familles de détenus	soutien	association	165
65748	Société Nationale de Sauvetage en Mer	soutien	association	165
	VIE ASSOCIATIVE SCOLAIRE		sous-total	2 495
65748	Coopérative scolaire Ecole Marius Grout Primaire	fonction.	coop. Scolaire	158
65748	Coopérative scolaire Ecole Jules Collet Primaire	fonction.	coop. Scolaire	176
65748	Coopérative scolaire Ecole Victor Hugo	fonction.	coop. Scolaire	247
65748	Coopérative scolaire Ecole Jules Ferry	fonction.	coop. Scolaire	336
65748	Coopérative scolaire Ecole Louise Michel primaire	fonction.	coop. Scolaire	166
65748	Coopérative scolaire Ecole Charles Perrault	fonction.	coop. Scolaire	79
65748	Coopérative scolaire Ecole Pont Callouard	fonction.	coop. Scolaire	142
65748	Coopérative scolaire Ecole Jules Collet Maternelle	fonction.	coop. Scolaire	131
65748	Coopérative scolaire Ecole Marius Grout maternelle	fonction.	coop. Scolaire	84
65748	Coopérative scolaire Ecole Jean de la Fontaine	fonction.	coop. Scolaire	91
65748	Coopérative scolaire Ecole Louise Michel maternelle	fonction.	coop. Scolaire	104
65748	FCPE 76 maternelles / primaires	fonction.	association	145
65748	Association parents d'élèves de l'enseignement public Montivilliers	fonction.	association	350
65748	F.C.P.E. CES Belle-Etoile	fonction.	association	75
65748	F.C.P.E. Raymond Queneau	fonction.	association	75
65748	Délégation départementale de l'Education Nationale	fonction.	association	220
65748	Foyer Socio-Educatif collège Belle Etoile	fonction.	association	200
65748	CFA de Montivilliers	fonction.	association	300
	VIE ASSOCIATIVE LOISIRS ENFANCE		sous-total	3 080
65748-422	A.F.G.A.	fonction.	association	92 423
65748-422	A.F.G.A. subvention pour entretien des locaux	fonction.	association	8 000
65748	Association régionale CEMEA Haute-Normandie	soutien	association	165
65748	C.L.C.V (Consommation Logement Cadre de vie)	fonction.	association	18 000
65748	Droits des locataires et loisirs culturels	soutien	association	400
65748	Amicale des P.S.R.	fonction.	association	340

65748	Association Activités Physiques d'Adultes	fonction.	association	165
65748	Gymnastique Sportive Epouvillaise	fonction.	association	300
65748	Association de danse de Fontenay	fonction.	association	250
	VIE ASSOCIATIVE SPORTS		sous-total	120 043
65748	G.M.T. Subvention E.D.F.	fonction.	association	8 615
65748	O.M.S.subvention Honoraires médecin	fonction.	association	2 550
65748	O.M.S. subventions exceptionnelles	fonction.	association	7 550
65748	Subventions aux associations sportives - (répartition ultérieure par OMS)	fonction.	association	140 706
	BIBLIOTHEQUE		sous-total	159 421
65748	A livres ouverts (fonctionnement 5538 € + 7 rencontres/an 2000€	fonction.	association	7 708
	+ mardis de la cuisine 170€)		sous-total	7 708
	VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE			
65748	Loisirs, sport et culture de la Belle-Etoile	fonction.	association	1 000
65748	L.L.A.C.	fonction.	association	985
65748	Les Amis des Arts – Association	fonction.	association	1 335
65748	Regards et Images	fonction.	association	1 415
65748	Batterie fanfare de l'Amicale de Gonfreville et Montivilliers	fonction.	association	850
65748	Batterie Fanfare de l'Amicale de Gonfreville et Montivilliers - subvention exceptionnelle	exception.	association	1 500
65748	Association de Montivilliers pour la pêche et la protection du milieu aquatique	fonction.	association	210
65748	Comédiens de la Lézarde	fonction.	association	660
65748	Orchestre de Montivilliers André MESSENGER	fonction.	association	5 224
65748	+ subvention conventions frais de répétition	convention	association	9 755
65748	+ subvention complémentaire direction artistique	fonction.	association	13 311
65748	Chorale du Moustier	fonction.	association	780
65748	Chevaliers du littoral	fonction.	association	350
65748	Montivilliers, hier, aujourd'hui, demain	fonction.	association	1 020
65748	Association carthophile	fonction.	association	380
65748	Fleurs de Bois	fonction.	association	350
65748	La Villotte	fonction.	association	400
65748	Association musicale du Fontenay	fonction.	association	1 100
65748	Carré magique	fonction.	association	350
65748	Mémoire et Patrimoine	soutien	association	165
65748	Montivilliers Philatélie	fonction.	association	350
65748	Custom Club	soutien	association	165
65748	Country Valley	fonction.	association	165
65748	Les Amis de Jean Prévost	fonction.	association	200
65748	Les Compagnons pour Hasting	soutien	association	165
65748	Le Fou du roi	soutien	association	350
65748	Association des Sous-Officiers de Réserve du Havre	fonction.	association	165
	VIE ASSOCIATIVE PROTECTION SANITAIRE		sous-total	42 699
65748	Association des paralysés de France	soutien	association	165
65748	Association des paralysés de France - subvention exceptionnelle	exception.	association	120
65748	Association des myopathes de France comité Havre Dieppe	soutien	association	165
65748	Fondation Louis Delamare	soutien	association	165
65748	Association des donneurs de sang – Montivilliers	fonction.	association	360
65748	Association des abstinentes volontaires et heureux de Montivilliers	fonction.	association	330
65748	UNAFAM - Union des familles et amis de malades mentaux	soutien	association	165
65748	Fédération nationale des accidentés du Travail et des handicapés	fonction.	association	300
65748	J.A.L.M.A.L.V.(jusqu'à la Mort Accompanyer la Vie)	soutien	association	200
65748	ADEVA76 (victime de l'amiante)	soutien	association	165

65748	Association des donneurs de voix	soutien	association	165
65748	Vivre heureux sans alcool	fonction.	association	330
65748	Les Sabots d'Argent	fonction.	association	350
65748	Les Sabots d'Argent - subvention exceptionnelle	exception.	association	650
65748	AGECOM : Agir Ensemble contre le Mélanome	fonction.	association	165
	ACTION SOCIALE		sous-total	3 795
65 748	A.H.A.P.S.	fonction.	association	20 979
65748	A.L.P.E.A.I.H. IMP la Parentèle	fonction.	association	660
65748	Secours catholique	soutien	association	165
65748	Association de l'Aide Familiale Populaire	fonction.	association	193
65748	" soins à domicile	fonction.	association	748
65748	" aide ménagère aux personnes retraitées	fonction.	association	23 124
65748-522	A.M.I.S.C. Halte garderie + accueil enfants-parents + crèche	fonction.	association	275 327
65748	A.M.I.S.C. Fonctionnement	fonction.	association	98 976
65748	A.M.I.S.C. Poste FONJEP	fonction.	association	18 880
65748	Médecins du Monde	soutien	association	165
65748	ADAYF (Yara France)	soutien	association	165
65748	France Alzheimer 76	fonction.	association	340
65748	Clown'Hop	fonction.	association	320
65748	Avre 76	soutien	association	165
65748	Banque alimentaire	fonction.	association	360
65748	Association des veuves et veufs	soutien	association	165
65748	Le Jardin des Petits Loups	soutien	association	165
65748	Association Rêves	fonction.	association	170
65748	Les Restaurants du Cœur	fonction.	association	300
	VIE ASSOCIATIVE 3EME AGE		sous-total	441 367
65748	Club montivillon du 3ème Age	fonction.	association	540
65748	Montivilliers Bel Age	fonction.	association	165
	VIE ASSOCIATIVE - VICTIMES DE GUERRE ET SINISTRES		sous-total	705
65748	F.N.A.C.A.	fonction.	association	370
			sous-total	370
				876 957
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE			
657362-520	C.C.A.S	fonction.		130 955
657362-520	CCAS provision pour aide alimentaire	fonction.		20 000
657362-61	C.C.A.S	fonction.		132 455
2041622-520	Subvention pour travaux RPA (hors opération PPI)	investisse.		100 000
2041622-520-1050	Subvention pour travaux RPA (opération PPI)	investisse.		20 000
			sous-total	403 410

TOTAL 1 280 367

Monsieur Daniel FIDELIN : « Nous étions sur la question n°8 Bis sur le vote des taux des impôts locaux pour 2015. Monsieur GILLE a évoqué ce rapport. Il n'y a pas de changement. Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Je ferais très court pour expliquer mon vote. Je vais voter Contre la délibération 8 bis puisqu'il y a moins de service, cela coûte plus cher, il y a autant d'impôt. C'est la double peine et pour ma part, ce sera non ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous ne vous plaignez pas car nous aurions pu augmenter avec les -628 000 €. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui votent Contre ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit les taux des impôts locaux par 27 Voix Pour, 5 Contre (Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR) et 1 Abstention (Gilles LEBRETON).

9)- Action Economique et Emploi - Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du Développement Economique et de l'Emploi :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Aujourd'hui, nous devons également procéder à l'adoption du **Compte Administratif 2014** du Service du Développement Economique et de l'Emploi.

En **Section de Fonctionnement**, les réalisations **2014** par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>
<u>Dépenses</u>	233 961.88 €	145 370.30 €
<u>Recettes</u>	233 961.88 €	216 798.28 €
<u>Résultat</u>	0.00 €	71 427.98 €

La différence entre les prévisions **2014** et les réalisations provient essentiellement, d'une maîtrise économe des dépenses. Quant à elles, les recettes ont bien été encaissées.

Le résultat de Fonctionnement est donc **positif** de **71 427,98 €**.

- Section d'Investissement :

Les réalisations **2014** par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 +DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATION 2014</u>	<u>REPORTS</u>
<u>Dépenses</u>	289 466.33 €	56 776.32 €	
<u>Recettes</u>	289 466.33 €	80 881.76 €	
<u>Résultat</u>	0.00 €	24 105.44 €	
<u>RESULTAT GLOBAL</u>		24 105.44 €	

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du Développement Economique et de l'Emploi.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des votes Contre ? Des Abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 du budget annexe du Développement Economique et de l'Emploi à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

10)- Action Economique et Emploi – Affectation du Résultat du Budget de Fonctionnement 2014 du Développement Economique et de l'Emploi :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2014**, ce jour, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2014**.

Le Compte Administratif fait apparaître :

Un résultat positif de la Section de Fonctionnement de **71 427.98 €** et un résultat positif de la Section d'Investissement de **24 105.44 €**. Il n'y a donc pas besoin d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Ainsi l'excédent de la section de fonctionnement sera reporté en recettes sur le budget primitif 2015 au compte 002 et l'excédent de la section d'investissement sera reporté en recettes sur le Budget Primitif 2015 au compte 001.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Est-ce le même vote ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte le Résultat du Budget de Fonctionnement 2014 du Développement Economique et de l'Emploi par 32 Voix Pour et 1 Contre (Aurélien LECACHEUR)

11)- Action Economique et Emploi – Vote du Budget Annexe Primitif 2015 du Développement Economique et de l'Emploi :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

La Section de Fonctionnement, s'équilibre sans subvention de la Ville pour un montant total de **177 174,98 €** en dépenses et en recettes.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **117 930,00 €** et comprend notamment les grands investissements suivants.

Les dépenses et recettes d'investissements concernent les opérations suivantes :

- Pépinière d'entreprises, Hôtel d'entreprises et Domaine de la Vallée

Le Budget Annexe du Service Développement Economique s'équilibre donc en **2015** comme depuis l'origine en 1990, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement sans aucune subvention de la part du Budget Principal de la Ville donc sans faire appel à l'impôt local.

Ce budget comporte, en Fonctionnement, les salaires et les charges des 2 agents du service qui sont intégralement financés par le Budget Annexe et ceci depuis la date de création de ce service.

- La Ville s'est aussi constituée, dans ce cadre, un patrimoine immobilier à destination locative : la pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises dont les emprunts, sont intégralement remboursés.

- Elle est également propriétaires de 2 terrains destinés à être vendus :

- Un terrain d'une contenance de 2 430 m² situé sur la ZA du Centre Equestre.
- Un terrain d'une contenance de 2 780 m² situé sur la ZAC Tertiaire

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 du Service du Développement Economique et de l'Emploi.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? Quels sont ceux qui votent Contre ? ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 du Service du Développement Economique et de l'Emploi par **26 Voix Pour et 7 Contre** (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR).*

12)- Action Economique et Emploi – Vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du Parc d’Activités d’EPAVILLE :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Aujourd’hui nous devons également procéder à l’adoption du Compte Administratif **2014** du Budget Annexe du Parc d’Activités d’EPAVILLE.

En **Section de Fonctionnement**, les réalisations **2014** par rapport aux provisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>
<u>Dépenses</u>	3 154 246.03 €	2 269 942.40 €
<u>Recettes</u>	3 154 246.03 €	2 912 499.76 €
<u>Résultat</u>	0.00 €	642 557.36 €

Les études et travaux d’aménagement complémentaires ainsi que les démarches de commercialisation sont en cours de réalisation.

En **Section d’Investissement**, les réalisations **2014** par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>	<u>REPORTS</u>
<u>Dépenses</u>	3 419 163.02 €	3 147 496.05 €	
<u>Recettes</u>	3 419 163.02 €	3 228 426.75 €	
<u>Résultat</u>	0.00 €	80 930.70 €	
<u>RESULTAT GLOBAL</u>		80 930.70 €	

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du Parc d’Activités d’EPAVILLE.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il des votes Contre ? Y-a-t-il des abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du Parc d’Activités d’EPAVILLE à l’unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

13)- Action Economique et Emploi – Vote du Budget Annexe Primitif 2015 du Parc d'Activités d'EPAVILLE :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

La Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement s'équilibrent sans subvention de la Ville.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **3 530 719,60 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **2 785 598,24 €**.

Les travaux d'aménagement complémentaires et notamment la réalisation du giratoire d'accès seront réalisés au cours de l'exercice 2015.

La commercialisation des parcelles restant disponibles est en cours :

- Vente au profit de la société 4 MURS d'un lot de 6 425 m².
- Projet de compromis de vente au profit de la société STEGE Fermetures pour un lot de 5 000 m²
- Projet de compromis de vente au profit de la société SOPIC NORD pour un lot de 27 186 m²

Surface restant à commercialiser : 22 849 m²

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 du Parc d'Activités d'EPAVILLE.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE. Je donnerais une petite précision concernant le Parc d'Epaville. Le giratoire qui est évoqué dans votre rapport se réalisera vers le mois de Mai - Juin, je crois, pour une fin de travaux prévu en Octobre en accord bien sûr avec les entreprises locales notamment avec LEROY MERLIN qui nous a donné son accord et pour lequel nous avons fait un changement dans la convention qui nous liait avec cette société. En ce qui concerne les autres sociétés, j'ai signé la semaine dernière avec la société STEGE chez le notaire le compromis de vente. Tout cela fonctionne, marche bien je dois dire et nous espérons dès l'ouverture de LEROY MERLIN vers le mois de Mai - Juin pouvoir commercialiser le reste des surfaces très rapidement. Nous avons quelques contacts. Nous vous le-disons au fur et à mesure une fois que ce sera finalisé. Y-a-t-il des observations ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qui votent Contre ? ».

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal adopte le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 du Parc d'activités d'EPAVILLE par 26 Voix Pour, 1 Contre (Aurélien LECACHEUR) et 6 Abstentions (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI).**

14)- Action Economique et Emploi – Vote du Compte Administratif 2014 du lotissement ECO-QUARTIER Réauté / Fréville :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Aujourd'hui nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif **2014** du Budget Annexe du lotissement ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

En **Section de Fonctionnement**, les réalisations **2014** par rapport aux provisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>
<u>Dépenses</u>	3 694 890.62 €	2 058 045.36 €
<u>Recettes</u>	3 694 890.62 €	2 058 047.31 €
<u>Résultat</u>	0.00	1.95 €

Les dépenses ont été maîtrisées. Le solde positif de **1,95 €** provient du fait qu'il y ait eu une régularisation de TVA en recettes.

En **Section d'Investissement**, les réalisations **2014** par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>	<u>REPORTS</u>
<u>Dépenses</u>	4 144 990.36 €	2 238 651.53 €	
<u>Recettes</u>	4 144 990.36 €	1 574 990.36 €	
<u>Résultat</u>	0.00 €	-663 659.22 €	
<u>RESULTAT GLOBAL</u>		- <u>663 659.22 €</u>	

Les 663 659,22 € de solde négatif proviennent du fait que les terrains n'ont pas encore été commercialisés alors que de nombreuses études de maîtrise d'œuvre ont été effectuées.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2014 du lotissement ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE. En ce qui concerne l'Eco-Quartier Réauté-Fréville c'est plutôt « Les Jardins de la Ville ». J'aime bien le mot « Les Jardins de la Ville ». Je vais vous dire que ce dossier avance assez bien en fonction des modifications que nous avons faites c'est-à-dire 500 logements sur huit ans dans un premier temps. Nous avons eu une réunion la semaine dernière avec la société, maître d'œuvre, sur ce dossier et nous allons avoir une réunion de présentation du projet en Mai prochain directement dans la Ville vraisemblablement sur le quartier de la Belle Etoile. Tout le monde sera bien sûr invité. Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il Des Abstentions ? Des votes Contre ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 du lotissement Eco-Quartier « Les Jardins de la Ville » à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

15)- Action Economique et Emploi – Vote du Budget Annexe Primitif 2015 du lotissement ECO-QUARTIER « Les Jardins de la Ville » :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

La Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement s'équilibrent sans subvention de la Ville.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **4 712 103.12 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **5 468 670.39 €**.

Après avoir lancé la consultation d'équipes promoteur-bailleur pour la réalisation d'une première phase d'une centaine de logements. La Municipalité a retenu le projet du promoteur Seine Manche Promotion et du bailleur social Logéal.

Les premiers travaux devraient démarrer en Mars 2016.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 de l'ECO-QUARTIER « Les Jardins de la Ville ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE. Les travaux démarrent en Mars 2016. Nous avons intégré le terrain de l'ancienne jardinerie dans ce projet ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Nous allons nous abstenir simplement pour vous signifier qu'effectivement nous reconnaissons le travail qui a été fait par rapport à ce projet d'Eco-Quartier. Nous reconnaissons aussi que, par rapport au projet travaillé par la précédente équipe municipale, l'essentiel du projet et l'esprit pour l'instant en tout cas sont préservés et nous satisfont. Maintenant, vous venez de faire référence au Comité de Pilotage et à des réunions publiques qui, si nous avons bien compris, vont commencer à s'organiser au mois de Mai. Nous sommes quand même attentifs à l'évolution. Par conséquent, nous allons nous abstenir. Il faut le prendre à la fois comme un message, on va dire à la fois d'encouragement mais aussi de vigilance ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur DUMESNIL. Je peux vous dire ce que nous avons voulu avec ces 500 logements en huit ans : nous avons modifié légèrement la surface pour ne pas « défaire » le Hameau de Réauté de façon à ne pas pénaliser le monde agricole ce qui me paraît tout-à-fait essentiel d'une part et nous avons voulu qu'il y ait une greffe avec le secteur de la Belle Etoile de façon à ce que cela ne fasse pas un quartier tout-à-fait indépendant par rapport à l'autre mais que tout cela soit bien intégré. Monsieur DUMESNIL vous voulez reprendre la parole ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Si je peux me permettre, vous confirmez qu'effectivement vous travaillez le projet de l'Eco-Quartier dans le même esprit globalement que ce qui était fait précédemment en y apportant quelques modifications qui pour l'instant, nous le constatons, apportent quelques améliorations mais c'est un projet à long terme pour lequel il va falloir évidemment suivre les choses de près ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je confirme que, sur le principe, effectivement nous allons dans le même sens. Il y a des Abstentions de la part du Groupe de l'Opposition ? ».

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal* adopte le **Compte Administratif 2014** du lotissement *Eco-Quartier « Les Jardins de la Ville »* par **26 Voix Pour, 1 Contre** (Aurélien LECACHEUR) et **6 Abstentions** (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI).

16)- Action Economique et Emploi – Vote du Compte Administratif 2014 du Lotissement Communal Quartier du Temple :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Aujourd'hui nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif **2014** du Budget Annexe du lotissement Communal Quartier du Temple

En **Section de Fonctionnement**, les réalisations **2014** par rapport aux provisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>
<u>Dépenses</u>	267 700 €	6 840 €
<u>Recettes</u>	267 700 €	6 840 €
<u>Résultat</u>	0 €	0 €

Seules des études de Maîtrise d'œuvre ont été réalisées. Les travaux sont prévus sur l'année 2015 et la vente des parcelles interviendra en 2016.

En **Section d'Investissement**, les réalisations **2014** par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

<u>OBJET</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2014 + DECISIONS MODIFICATIVES 2014</u>	<u>REALISATIONS 2014</u>	<u>REPORTS</u>
<u>Dépenses</u>	267 700 €	6 840 €	
<u>Recettes</u>	267 700 €	0 €	
<u>Résultat</u>	0 €	- 6 840 €	
<u>RESULTAT GLOBAL</u>		- 6 840 €	

Les 6 840 € de solde négatif proviennent du fait que les parcelles de terrains n'ont pas encore été commercialisées alors que des études ont déjà été réalisées.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2014 du Lotissement Communal Quartier du Temple.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? Monsieur LECACHEUR vous ne prenez pas part au vote. Il n'y a pas d'autres observations ? Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 du Lotissement Communal Quartier du Temple à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

17)- Action Economique et Emploi – Vote du Budget Annexe Primitif 2015
Lotissement Communal Quartier du Temple :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

La Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement s'équilibrent sans subvention de la Ville.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **436 800.00 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **443 640.00 €**.

Cette opération permettra de dégager un solde positif de **184 000 €** qui sera affecté au financement de la construction du nouveau bâtiment des Services Techniques ou d'autres projets.

L'encaissement des prix de vente des 6 parcelles est prévu pour 2016.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 du Lotissement Communal Quartier du Temple.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il des votes Contre ? Des Abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2015 du Lotissement Communal Quartier du Temple par 32 Voix Pour et 1 Contre (Aurélien LECACHEUR).

18)- Vote du Compte Administratif 2014 de l'état annexe des locations diverses :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

L'augmentation importante des recettes en 2014 s'explique par l'intégration des entreprises Havre Auto Sécurité et CEMA dont le loyer n'avait pas été pris en compte depuis l'acquisition en indivis des locaux Rue Victor Lesueur par la Ville en 2009. Il s'agit donc d'une régularisation des loyers avec effet en 2009.

Les réalisations en section de fonctionnement ont été les suivantes :

Recettes :

Résultat de fonctionnement reporté 1 046,06 €

Chapitre 73 : impôts et taxes 47,00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 120 647,93 €

Il s'agit des loyers encaissés, qui se répartissent ainsi par catégorie :

Locations immobilières (commerciales dont halettes)..... 74 187,97 €

Locations de salles municipales 6 141,00 €

Produits divers de gestion courante 40 318,95 €

Total des recettes de fonctionnement 2014 121 740,99 €

Dépenses :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 30 893,06 €

Il s'agit du reversement au budget principal de la ville de l'excédent prévisionnel de

2014.

Chapitre 66 : charges financières 0,00 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles 0,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 2014 30 893,06 €

La Section de Fonctionnement fait donc apparaître un excédent de **90 847,93 €**.

Je vous propose d'adopter le compte administratif 2014 de l'état annexe des locations diverses.

Je vous propose également d'adopter le Compte de Gestion du Receveur dont les écritures correspondent à celles de la Ville.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie Monsieur GILLE. Y-a-t-il des observations ? Quels sont ceux qui votent Contre ? Quels ont ceux qui s'abstiennent ?* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 de l'état annexe des locations diverses à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal 2014 à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

19)- Vote du Budget Primitif 2015 de l'état annexe des locations diverses :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Voici les prévisions budgétaires 2015 de ce Budget annexe :

La section d'investissement est vierge de prévision.

Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 73 : impôts et taxes 200,00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 39 000,00 €

Il s'agit des loyers encaissés, qui se répartissent ainsi par catégorie :

Locations immobilières (commerciales dont halettes)..... 35 000,00 €

Locations de salles municipales 4 000,00 €

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 90 847,93 €

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **130 047,93 €**

Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 114 997,93 €

Il s'agit ici de 3 types de dépenses :

6522 reversement au budget principal de la ville de l'excédent prévisionnel 2015 113 947,93€

654 perte pour créances irrécouvrables 1 000,00€

658 charges diverses de gestion courante..... 50,00 €

Chapitre 66 : charges financières 20,00 €

Il s'agit de couvrir les frais de cartes bancaires depuis la mise en place d'un terminal de paiement électronique.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles 15 030,00 €

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **130 047,93 €**

Je vous propose d'adopter le Budget Primitif 2015 de l'état annexe des locations diverses.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? Le vote est-il comme le précédent ? ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Monsieur le Maire, je ferais une observation. Le mois dernier nous avons eu un débat sur les locations de salles notamment la Salle Michel VALLERY. Nous avons noté lors du Conseil Municipal des difficultés dans la rédaction du contrat de location et cela se retrouve dans le Budget Primitif. Nous allons nous abstenir sur cette délibération parce que nous aurions besoin de revoir les contrats qui avaient été validés le mois dernier. Nous attendons de voir s'il y a eu des modifications et des améliorations. Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. S'il y a quelque chose à examiner bien sûr nous le verrons en Commission. Y-a-t-il des abstentions pour le Groupe de l'Opposition ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 de l'état annexe des locations diverses par 26 Voix Pour, 1 Contre (Aurélien LECACHEUR) et 6 Abstentions (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI).

**20)- Patrimoine - Culture - Tourisme et Cœur d'Abbaye - Budgets Annexes -
Compte Administratif 2014 :**

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

1- Spectacles et manifestations à entrées payantes organisées dans le cadre de la programmation culturelle municipale et des initiations « Patrimoine et Tourisme » :

Le Compte Administratif 2014 présente un excédent de **10 145,52 €** qui sera reporté sur l'exercice 2015.

2- Boutique « Cœur d'Abbayes » : vente de livres, disques et petit matériel de promotion.

Son Compte Administratif 2014 présente un excédent de **1 809,43 €** qui sera reporté sur l'exercice 2015.

Je vous propose d'adopter les Comptes Administratifs relatifs aux deux Budgets Annexes des activités culturelles municipales.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il des votes Contre ? Des abstentions ?* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les Comptes Administratifs relatifs aux deux Budgets Annexes des activités culturelles municipales à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

Compte Administratif 2014 BUDGET ANNEXE : PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

Sous-fonction : 3246

		Compte	Budget	Réalisé
D	002	002	RESULTAT FONC REPORTE	4 846,33
			Somme	4 846,33
				4 846,33

		Compte	Budget	Réalisé
	011	60623	Alimentation	4 000,00
		6068	Autres matières et fournitures	200,00
		6135	Locations mobilières	25 230,00
		6228	Rémunér. d'intermédiaires - Divers	4 200,00
		6231	Annonces et insertions	10 070,00
		6232	Fêtes et cérémonies	80 563,67
		6236	Catalogues et imprimés	10 615,00
		6251	Voyages et déplacements	0,00
		6257	Réceptions	4 210,00
		627	Services bancaires et assimilés	70,00
		6284	Redevances pour services rendus	180,00
		637	Autres impôts, taxes et versements assim	706,00
			Somme	140 044,67
				135 550,32

		Compte	Budget	Réalisé
	65	651	Redev. pour concessions, brevets, licenc	12 449,00
			Somme	12 449,00
				816,94

		TOTAL	157 340,00	141 213,59
--	--	--------------	-------------------	-------------------

		Compte	Budget	Réalisé
R	70	7062	Redevances & droits des serv. culturels	55 000,00
		70621	Droits d'entrée	0,00
			Somme	55 000,00
				48 599,11

		Compte	Budget	Réalisé
	74	7472		20,00
		74748	Participation com munes	102 340,00
		7478		400,00
			Somme	102 340,00
				102 760,00
		TOTAL	157 340,00	151 359,11

Résultat **10 145.52**

Compte Administratif 2014 BUDGET ANNEXE : COEUR D'ABBAYES BOUTIQUE

Sous-fonction : 3226

			Compte	Budget	Réalisé
D	002	002	RESULTAT FONC REPORTE	1 091,46	1 091,46
	011	60225	Livres, disques, cassettes	535,75	
	011	6065	Livres, disques, cassettes...	3 964,25	3 767,71
	011	627	Services bancaires et assimilés	40,00	18,32
Somme				5 631,46	4 877,49

			Compte	Budget	Réalisé
R	70	7078	Autres marchand. - Librairie / Boutique	5 631,46	6 686,26
	75	758	Produits divers de gestion courante		0,66
Somme				5 631,46	6 686,92

Résultat	1 809.43
-----------------	-----------------

21)- Patrimoine - Culture - Tourisme et Cœur d'Abbaye - Budgets Annexes - Budget Primitif 2015 :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Je vous propose d'adopter les budgets primitifs relatifs aux deux budgets annexes des activités culturelles municipales.

1– Spectacles et manifestations à entrées payantes organisées dans le cadre de la programmation culturelle municipale et des initiatives « Patrimoine et Tourisme » :

Le budget s'équilibre à un montant de **157 485,42 €** par une subvention municipale identique à l'an dernier et la prise en compte de l'excédent de l'an dernier.

2– Boutique « Cœur d'Abbayes »

Budget équilibré à **20 240,00 €** et prenant en compte l'excédent de l'année dernière.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie. Y-a-t-il des votes Contre ?* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les Budgets Primitifs relatifs aux deux Budgets Annexes des activités culturelles municipales par 26 Voix Pour et 7 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR)

Sous-fonction : 3246

BUDGET ANNEXE : MANIFESTATIONS PAYANTES, CULTURE ET PATRIMOINE

Dépenses

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
011	60623	Alimentation	4 000,00
	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
	6135	Locations mobilières	20 000,00
	6228	Rémunér. d'intermédiaires - Divers	6 000,00
	6231	Annonces et insertions	10 000,00
	6232	Fêtes et cérémonies	79 285,52
	6236	Catalogues et imprimés	21 000,00
	6251	Voyages et déplacements	1 000,00
	6257	Réceptions	4 000,00
	627	Services bancaires et assimilés	100,00
	6284	Redevances pour services rendus	100,00
		Somme	146 485,52

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
65	651	Redev. pour concessions, brevets, licenc	11 000,00
		Somme	11 000,00

Total dépenses 157 485,52

Recettes

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
002	002	RESULTAT FONCT REPORTE	10 145,42
		Somme	10 145,42

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
70	7062	Redevances & droits des serv. culturels	45 000,00
		Somme	45 000,00

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
74	74748	Participation communes	102 340,00
		Somme	102 340,00

Total recettes 157 485,42

VILLE DE MONTIVILLIERS

Budget 2015

BUDGET ANNEXE : COEUR D'ABBAYES BOUTIQUE

Sous-fonction : 3226

Dépenses

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
011	60225	Livres, disques, cassettes	20 200,00
	627	Services bancaires et assimilés	40,00
		Somme	20 240,00
		Total dépenses	20 240,00

Recettes

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2015
002	002	RESULTAT FONCT REPORTE	1 809,43
70	7078	Autres marchand. - Librairie / Boutique	10 240,00
75	7552	Prise en charge déficit budget annexe	8 190,57
		Total recettes	20 240,00

VILLE DE MONTIVILLIERS

Budget 2015

22)- Tableau Indicatif des Emplois 2015 :

Monsieur Gilbert FOURNIER présente le rapport :

Le Tableau Indicatif des Emplois pour 2015 comprend les postes budgétaires et les postes pourvus au 1^{er} Janvier 2015. Il retrace également les éventuelles nominations liées aux avancements de grade, aux promotions internes, aux réussites aux concours ainsi que les créations de poste et leur transformation.

Je vous propose d'adopter ce Tableau Indicatif des Emplois 2015.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Le Tableau des Effectifs nous indique 239 Equivalent Temps Plein parmi le personnel titulaire à la Ville. Si on le compare au tableau de l'an dernier, il semblerait que nous aurions une baisse à peu près de 6 Equivalent Temps Plein. Si le tableau nous indique aussi 10 Equivalent Temps Plein parmi le personnel non titulaire avec évidemment en moindre mesure mais aussi une baisse comparative par rapport à l'année dernière. Ma question : est-ce que c'est une tendance souhaitée par vous ? Comment se répartit cette tendance ? Sur quelle proportion et par rapport à quel service cela impacte l'activité municipale ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, effectivement on s'aperçoit que l'orientation qui est prise au niveau du Personnel va plutôt vers une diminution. Pour ma part, cela ne me surprend pas venant de votre majorité. Vous avez choisi de lancer une réorganisation des services municipaux, c'est votre droit. Il n'y a pas eu de débat en Conseil Municipal là-dessus c'est aussi votre droit. Le résultat pose un certain nombre de problèmes dans les services, cela par contre, c'est votre faute. A l'entrée du Conseil Municipal, le syndicat qui représente le Personnel de la Ville a distribué un courrier justement pointant un certain nombre de difficultés rencontrées par le Personnel dans l'exercice de son travail aujourd'hui. Je voulais savoir quelles dispositions vous comptiez prendre pour que le malaise ne perdure pas dans l'équipe dévouée et compétente qui forment les fonctionnaires de notre Ville ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Pour répondre à votre question Monsieur DUMESNIL, je l'ai dit tout à l'heure au moment du vote du Budget, nous envisageons certes de regarder avec beaucoup d'attention la masse salariale qui représente une part non négligeable dans ce Budget si on veut faire quelques économies. Ce sont des choix que nous faisons : donc un courage politique mais en ne désorganisant pas non plus les services ou en ne donnant pas plus de travail aux salariés mais simplement en réorganisant parce qu'il n'est pas question bien sûr non plus de mettre en souffrance les salariés ».

Madame Nada AFIOUNI : « Apparemment, c'est déjà le cas ! ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Attendez ! Si vous permettez que je réponde. J'ai signé une délégation de fonctions à Monsieur FOURNIER concernant le Personnel. Nous avons rencontré les syndicats il n'y a pas très longtemps. Il y a à peu près une dizaine de jours Monsieur FOURNIER. Ils avaient quelques préoccupations. La rencontre s'est déroulée dans un grand dialogue constructif et lors de cet entretien je leur ai proposé car ils souhaitaient également que l'on puisse faire une réunion avec tout le Personnel comme je l'ai fait l'année dernière. Elle n'est pas encore programmée mais vraisemblablement fin Avril – début Mai. J'ai demandé aux syndicats de me lister toutes les préoccupations et je répondrai d'une manière exhaustive. Ils étaient vraiment très interrogatifs et je dois dire qu'à un moment donné, ils ont notamment évoqué des possibilités de transfert à la CO.D.A.H. J'ai dit : « Attendez c'est n'importe quoi ». Je n'ai jamais dit qu'il y aurait un transfert de personnel à la CO.D.A.H. Il y avait quelques inquiétudes. Nous les avons rassurés. Encore ce matin, Monsieur FOURNIER a rencontré les syndicats. Je dois dire que nous travaillons avec eux. Dans cette étude organisationnelle des services que nous mettons en place, nous avons des fiches d'objectifs et nous leur avons bien dit lors de notre réunion que, pour ces fiches d'objectifs, nous travaillerons avec les syndicats. Il y avait un dialogue et un véritable partenariat que nous voulons avec eux. Je leur ai dit que je ne veux personne en souffrance. Malheureusement, s'il y a quelqu'un en « déprime », nous essayons de faire le maximum de façon à ce qu'il n'y ait pas de difficulté avec le Personnel ».

Madame Nada AFIOUNI : « C'est une question de détail mais pas si insignifiante que cela. Vous parliez au singulier alors que le courrier qui nous a été distribué parle de souffrances au pluriel et de plusieurs personnels. C'est juste pour rectifier par rapport au texte que j'ai eu sous les yeux. Ce n'est pas apparemment selon le tract de la C.F.D.T ce n'est absolument pas une question de Personnel mais plutôt quelque chose de collectif ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Ecoutez, je ne partage pas votre avis. Ce n'est pas ce qui avait été dit lorsque nous avons rencontré les syndicats. De toute manière, c'est une « lette ouverte » à Monsieur le Maire. Ce sont donc les prérogatives du Maire. Nous rencontrerons les syndicats comme nous les avons déjà rencontré Monsieur FOURNIER et moi-même. Je vous remercie. Pas sur ce sujet puisque j'ai répondu Monsieur DUMESNIL. Ne faites pas de polémique sur ce dossier ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Je ne fais pas de polémique. Je répète ma question. On constate une baisse des effectifs. Sur quels secteurs de l'activité municipale porte cette baisse ? C'était cela ma question ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Il n'y a pas de secteurs particuliers concernés par cette baisse de personnel. Vous savez, il y a toujours dans une collectivité, avec 239 aux environs de 240 Equivalent Temps Plein, il y a toujours des mouvements ; ce qui me paraît normal, des mutations. J'ai répondu que nous regardons au coup par coup avec les syndicats et le Personnel. Monsieur FOURNIER a reçu un certain nombre de personnes. Maintenant que la délégation de fonctions est revenue de la sous-préfecture ce matin, Monsieur BONMARTEL et Monsieur FOURNIER, travailleront ensemble pour régler tous ces problèmes et quelques problèmes qui pourraient subsister pour du personnel en souffrance Je l'ai toujours dit dans les discours que j'ai faits et je veux éviter cela. Quels sont ceux qui votent Contre ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 26 Voix Pour et 7 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR).

IV - ANNEXES										IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015										C1.1
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015										
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	TABLEAU DES EFFECTIFS		EFFECTIFS POURVUS BUDGETAIREMENT		EFFECTIF ETP				Observations
			dont TEMPS NON COMPLET		dont TEMPS NON COMPLET	TC	TP	TNC	TOTAL	
Directeur général des services	A	1	0	1	0	1	0	0	1	
Directeur général adjoint des services	A	1	0	0	0	0	0	0	0	- 1 poste vacant à temps complet suite au décès de l'agent.
FILIERE ADMINISTRATIVE ①										
Attaché	A	9	0	8	0	8	0	0	8	- les 2 emplois fonctionnels (directeur général des services et directeur général adjoint des services) sont également compatibles dans leur grade initial. Toutefois, ces grades ne correspondent pas à un poste réel et pourvu.
Rédacteur	C	28	1	27	1	18	5,80	0,50	24,30	- 1 poste vacant à temps complet
Adjoint Administratif	C	40	5	38	4	27	5,60	2,60	35,20	- 2 postes vacants à temps non complet suite à des disponibilités de plus de 6 mois.
TECHNIQUE ②										
Ingénieur	A	2	0	2	0	2	0	0	2	
Technicien	B	8	0	8	0	8	0	0	8	
Agent de maîtrise	C	21	0	19	0	19	0	0	19	- Prévision du changement de grade de 2 agents suite à une promotion interne.
Adjoint technique	C	103	19	102	18	76	5,40	12,92	94,32	- 2 postes vacants à temps complet suite à des départs à la retraite. - 1 poste vacant à temps non complet suite à un reclassement. - Prévision du changement de grade de 2 agents suite à une promotion interne.
SOCIALE ③										
Educateur Jeunes Enfants	B	1	0	1	0	1	0	0	1	
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0	1	0	0	1	
ATSEM	C	14	6	13	5	1	6,20	3,30	10,50	- 1 poste vacant à temps non complet suite à un départ à la retraite.
MEDICO-SOCIALE ④										
Cadre de santé	A	1	0	1	0	0	0,80	0	0,80	
SPORTIVE ⑤										
Educateur APS	B	8	0	8	0	8	0	0	8	
CULTURELLE ⑥										
Bibliothécaire	A	1	0	1	0	1	0	0	1	
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	8	6	8	6	2	0	3,22	5,22	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2	0	2	0	1	0	0	1	
Adjoint du patrimoine	C	6	1	6	1	3	1,6	0,50	5,10	
ANIMATION ⑦										
Animateur	B	5	0	5	0	5	0	0	5	
Adjoint d'animation	C	6	1	6	1	4	0,60	0,50	5,10	
POLICE MUNICIPALE ⑧										
Chef de service de police municipale	B	1	0	1	0	1	0	0	1	
Agent de police municipale	C	3	0	3	0	2	0,80	0	2,80	
TOTAL GENERAL (①+②+③+④+⑤+⑥+⑦+⑧)		270	39	261	36	189	26,80	23,54	239,34	

(1) : Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire N° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) : catégories A, B ou C.

ETP : équivalent temps plein - TC : temps complet - TP : temps partiel - TNC : temps non complet

IV - ANNEXES					IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015					C1.1
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015					
AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)	ETP
1 attaché principal directeur de l'aménagement urbain	A	URB	746	Art. 3-3	1
1 attaché principal	A	S	706	Art. 3-3	1
1 attaché	A	ADM	431	Art. 3-3	1
1 attaché	A	CULT	376	Art. 3-3	1
1 photographe infographiste	B	COM	329	Art. 3-2	1
1 ingénieur	A	INFOR	349	Art. 3-3	1
1 technicien	B	TECH	332	Art. 3-2	1
1 assistant socio-éducatif	B	S	332	Art. 3-2	1
2 assistants d'enseignement artistique principal de 1ère cl.	B	CULT	395	A (CDI)	0,55
1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl.	B	CULT	327	Art. 3-2	0,29
1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl.	B	CULT	327	Art. 3-2	0,12
1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème cl.	B	CULT	327	Art. 3-2	1,00
1 éducateur de jeunes enfants	B	JEU	327	Art. 3-2	0,20
14					10,16

(1) CATEGORIES : A, B ou C
(2) SECTEUR :

ADM : administratif (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
FIN : financier
TECH : technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
URB : urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
COM : communication
S : social (dont aide sociale)
MS : médico-social
MT : médio-technique
SP : sportif
CULT : culturel (dont enseignement)
ANIM : animation
RS : restauration scolaire
ENT : entretien
CAB : collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)
COM PUB : commande publique
JEU : jeunesse

23)- Marché à bons de commande de produits d'entretien - Protocole transactionnel – Signature – Autorisation :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

En 2007, un marché à bons de commande pour l'achat de produits d'entretien, a été attribué à la société GERMINY Sarl qui a sous-traité une partie de son contrat à la société ANPS (HYNOS).

Ce marché, signé pour une durée maximale de 4 ans, achevé le 31 Décembre 2010, comportait un montant minimum HT annuel de commande à atteindre de 30 000 € (sauf la 1^{ère} année 20 000 € au prorata de la durée effective du contrat jusqu'au 31 Décembre).

Au terme de ces quatre années, M. de GERMINY a constaté que les commandes annuelles réalisées par le service Entretien de la Ville n'avaient pas atteint le minimum prévu au contrat. Ce qui dans ce cas lui octroie une indemnisation.

Montant total des commandes réalisées :

- 2007 : 7 708, 61 € HT, soit un écart de 12 291,39 € HT
- 2008 : 13 054,97 € HT, soit un écart de 16 945,03 € HT
- 2009 : 14 511,30 € HT, soit un écart de 15 488,70 € HT
- 2010 : 18 950,61 € HT, soit un écart de 11 049,39 € HT

En 2013, l'entreprise GERMINY a présenté à la Ville un premier montant de 16.732,33 € HT, sans y apporter de justificatif, représentant l'indemnisation du préjudice subi du fait de l'insuffisance des commandes, c'est-à-dire la perte de la marge bénéficiaire que la société aurait dû réaliser si le minimum de commande avait été atteint.

En 2014, un second montant de 21.473,77 € HT a été donné par l'entreprise GERMINY appuyé par des pièces justificatives. Néanmoins, aucun justificatif concernant l'entreprise HYNOS (sous-traitant) n'est fourni puisque cette entreprise a été radiée le 8 Février 2012, l'entreprise GERMINY appliquant de façon aléatoire son propre taux de marge perdue sur les prix de son sous-traitant.

Après examen des éléments fournis, compte-tenu de l'écart important des deux indemnités avancées par la société GERMINY, d'une part, et du fait de la disparition du sous-traitant, d'autre part, une transaction a été proposée à la société GERMINY, dans le respect des règles juridiques qui sont imposées par le Code des Marchés publics et afin de préserver les intérêts de la Ville.

L'entreprise GERMINY a accepté le montant de la transaction fixant le montant de l'indemnité à 16 732,33 € HT.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole valant transaction avec Monsieur Arnaud DE GERMINY, représentant la société GERMINY SARL, aux termes duquel la Ville de Montivilliers s'engage à lui verser la somme de 16.732,33 € HT. En contrepartie, la société GERMINY SARL reconnaît avoir été intégralement indemnisée et renonce à toutes instances et actions.

Imputation budgétaire : 678-01 : budget principal

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur THINNES. Y-a-t-il des observations ? Le minimum était trop haut ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « Je vais voter cette disposition puisqu'il faut sortir de l'ornière mais j'aimerais quand même faire observer qu'il y a eu une erreur qui a été commise en 2007 ce n'était même pas par la précédente Municipalité ; c'était encore avant. Une grosse erreur quand même parce que ce marché à bon de commande pour l'achat de produits d'entretien était surdimensionné. Ce n'était pas 30 000 € par an qu'il aurait fallu prévoir mais 15 000 € qui eut été largement, largement suffisant ; et même 15 000 € c'était déjà large. C'est donc une très lourde erreur qui nous fait perdre aujourd'hui bêtement 16.732,33 € ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. C'est ce que j'ai dit effectivement. Le minimum était beaucoup trop haut. Cela a été mal évalué dans les bons de commandes. Y-a-t-il d'autres observations ? Nous allons nous en sortir avec ce protocole transactionnel. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui votent Contre ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

23)- Bis - Attribution d'une subvention de démarrage à l'association Asperger

Family :

Madame Virginie LAMBERT présente le rapport :

J'ai rencontré le Trésorier de l'association Asperger Family après la Commission « Vie Associative » du mois de Janvier. Etant donné que la prochaine réunion de cette commission n'est pas encore actée, la demande de subvention a été présentée favorablement au Bureau Municipal du 9 Mars dernier.

Cette association a été créée le 16 Février 2013 et siège sur la commune du Havre. Son objet consiste à fournir des informations, entraide et soutien moral aux familles ayant à leur charge une personne présentant le syndrome d'Asperger et/ou l'autisme de haut niveau ou assimilé, sensibiliser le grand public, favoriser la prise en compte des besoins des personnes, aider à l'intégration des enfants et des adultes dans la société en général. L'association compte 4 familles montivillonnaises adhérentes pour 52 familles adhérentes au total.

L'association relève du domaine de la santé mais il s'avère qu'elle n'est pas subventionnée par la Communauté d'Agglomération Havraise. Par ailleurs, l'association s'engage à développer des temps forts sur la commune de Montivilliers dès 2015.

Il est proposé d'attribuer une subvention de démarrage de 165 € à l'association Asperger Family.

Je vous propose d'attribuer cette subvention à l'association.

Impact budgétaire :

Budget Ville 2015

Compte : 65748

Sous-fonction : 025

Montant : 165 €

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Madame LAMBERT. Il semblerait qu'il y a quatre familles concernées. Y-a-t-il des observations ? Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

C- Tarifs Municipaux :

24)- Tarifs de la Restauration Municipale - Actualisation :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Suite à l'étude organisationnelle, il a été jugé opportun de lancer une réflexion sur les tarifs municipaux en 2015 et de prévoir ainsi dès la rentrée de septembre 2015 une revalorisation des tarifs de la Restauration Municipale et notamment ceux de la tranche A avec un découpage de celle-ci en deux tranches supplémentaires avec un tarif de 4 € et 4,50 €.

Il est à noter que le prix coûtant d'un repas à la ville de Montivilliers est de 8.27 € et qu'en conséquence, la Ville subventionne les repas à hauteur de 3,77 € pour le tarif le plus élevé concernant les familles montivillonnaises.

L'augmentation des tarifs des autres tranches est en moyenne de 5 centimes. Les quotients quant à eux sont revalorisés à hauteur de 1 %.

Je vous propose de réactualiser les tarifs de la Restauration Scolaire Municipale.

Les tarifs seront applicables à compter de la **rentrée scolaire 2015**.

Prix des repas :

TARIFICATION ENFANTS		
<u>Lettre tarif</u>	<u>Tarifs 2015/2016</u>	<u>Part en euro financée par la Ville par rapport au prix coûtant qui s'élève à 8,27 €</u>
A+ (extérieurs)	5,00 €	3,27 €
A3	4,50 €	3,77 €
A2	4,00 €	4,27 €
A1	3,70 €	4,57 €
B	3,30 €	4,97 €
C	2,85 €	5,42 €
D	1,85 €	6,42 €
E	1,25 €	7,02 €
F	0,25 €	8,02 €
G	00	8,27 €

Il faut préciser que pour les enfants allergiques, quand le repas est apporté par la famille, c'est le tarif réduit F qui s'applique. En effet, il y a une prise en charge particulière de ces enfants par le service municipal.

<u>TARIFICATION ADULTES</u>			
<u>Lettre tarif</u>	<u>Tarifs 2014/2015</u>	<u>Tarifs 2015/2016</u>	<u>Montant aide (circulaire interministérielle)</u>
AR adultes	5,35 €	5,40 €	
BR adultes	4,11 €	4,15 €	<u>En attente</u>
GR adultes extérieurs	6,83 €	6,90 €	

Le tarif applicable aux Enseignants dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 466 est le BR duquel est déduit l'aide du Rectorat.

Pour l'année scolaire 2015/2016, les tarifs « enfants » seront applicables suivant le quotient familial mensuel ainsi défini :

Quotient supérieur à **500,00 €** Tarif A3 = **4,50 €**
 Quotient compris entre **475,01 €** et **500,00 €** Tarif A2 = **4,00 €**
 Quotient compris entre **445,83 €** et **475,00 €** Tarif A1 = **3,70 €**
 Quotient compris entre **383,69 €** et **445,82 €** Tarif B = **3,30 €**
 Quotient compris entre **309,24 €** et **383,68 €** Tarif C = **2,85 €**
 Quotient compris entre **239,25 €** et **309,23 €** Tarif D = **1,85 €**
 Quotient compris entre **177,42 €** et **239,24 €** Tarif E = **1,25 €**
 Quotient compris entre **44,38 €** et **177,41 €** Tarif F = **0,25€**
 Quotient inférieur ou égal à **44,37 €** Tarif G = **0,00 €**

Le présent quotient s'applique à tous les bénéficiaires montivillons de la Restauration Municipale.

Actualisation des barèmes forfaitaires d'accèsion à la propriété :

Dans le calcul du quotient est intégré une moins value qui correspond au montant du loyer pour les locataires, par contre, pour les accédants à la propriété, l'abattement est forfaitaire.

Je vous propose donc d'actualiser cet abattement de 1 % :

<u>Nombre de personnes au foyer</u>	<u>Montant à déduire 2014/2015</u>	<u>Montant à déduire 2015/2016</u>
Couple + 1 enfant	423,49 €	427,72 €
Parent seul + 1 enfant	530,11 €	535,41 €
4 personnes	589,14 €	595,03 €
5 personnes et +	635,75 €	642,11 €

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « Je ne suis pas convaincu de la nécessité de cette augmentation des tarifs de la Restauration Scolaire. Par ailleurs, c'est une augmentation qui n'est pas considérable mais je pense que nous aurions pu faire des économies ailleurs pour s'en dispenser. On nous dit que l'on n'augmente pas les impôts mais d'un autre côté, on augmente cette participation, vu par les familles, cela va être ressenti exactement comme une augmentation d'impôt. Là encore, je pense que politiquement, ce n'est pas bon dans une période de crise. Encore une fois cela ne représente pas des sommes si considérables que ça. Nous aurions pu faire des économies par ailleurs. Je vais voter Contre ».

Madame Nada AFIOUNI : « J'ai une question que j'ai déjà posée lors de la Commission. Quel est le pourcentage de familles impactées par cette tranche A ? ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « 60 % de familles sont impactées Madame. Cette mesure va impacter plus de la moitié des ménages. Cela va se répartir par un tiers, un tiers, un tiers : 20 % de A1, 20 % de A2 et 20 % de A3. Vous le savez, comme je vous l'ai déjà dit en Commission ou c'est une omission de ma part, souvent les parents bénéficiant du tarif A ne viennent pas avec leurs revenus pour faire leur dossier. 600 dossiers sont concernés. Ce travail va représenter une importante tâche pour le Service au moment de la rentrée scolaire ».

Madame Nada AFIOUNI : « C'était l'objet de ma deuxième question : quel service va être imputé ? Effectivement, c'est un travail supplémentaire. Ces études de dossiers, comme vous le dites, ne sont pas négligeables du tout ! ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « Tout-à-fait, j'en ai parlé avec le responsable du Service des Affaires Scolaires et avec tous mes collaborateurs puisque nous travaillons en équipe. Je pense que je prends soin des agents qui travaillent avec moi. Ce tarif va permettre à certaines familles qui se trouvent un petit peu en-dessous et un petit peu au-dessus de vraiment trouver leur catégorie. Après, nous pourrions estimer les proportions puisqu'ici nous n'avons pas encore la possibilité de voir les revenus de ces parents. Les familles vont être informées lors de la prochaine inscription. Cette mesure sera effective pour Septembre. Je vous le dis aussi, peut-être un petit peu en avance que certains autres tarifs, sous la responsabilité du Service Scolaire, seront peut-être revus à l'avenir. Nous sommes en train de faire une grande étude avec Monsieur le Maire et mes collègues pour vous proposer autre chose ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « De toute manière, nous verrons cela en Commission. Pour répondre à votre question Monsieur LEBRETON, l'augmentation est relativement modeste : 1 %. Certes, maintenant il y a deux catégories pour des revenus supérieurs. Il y a quand même l'augmentation des produits, ceci c'est clair d'une part. D'autre part, il y a le coût pour la Ville, il ne faut pas oublier que si je prends en moyenne 4 € ou 4,50 € qui sont demandés aux familles, le coût financé par la Ville par rapport au prix coûtant s'élève à 8,27 €. L'effort consenti par la Ville est entre 4 €, 4,50 € et 8,27 € c'est-à-dire que les familles ne paient pour les prix les plus élevés que la moitié du coût réel. Je pense que la Ville fait déjà un effort tout-à-fait particulier. Vous dire également que, en ce qui concerne les dossiers qui seront mis en place, nous envisageons de faire ce que l'on appelle la dématérialisation, dans le cadre de l'organisation des services ce qui va faciliter les choses. Monsieur Julien LE GALL a pour mission de travailler avec quelqu'un dans le cadre de l'étude organisationnelle des services. Il y aura une autre personne avec lui pour travailler sur tous ces dossiers-là. Dans le cadre des prélèvements, au lieu d'être tous les trois mois ce sera tous les deux mois ce qui permettra une facilité pour les parents ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, moi j'ai assez longuement hésité sur le sens de mon vote parce que un peu d'autocritique ne fait pas de mal. Je pense que la précédente échelle était mauvaise. Effectivement, une échelle qui se dit progressive avec 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, tarifs et où 60 % de la population se retrouve dans le tarif le plus élevé c'est une mauvaise échelle et je pense que cela aurait dû être révisé depuis bien longtemps. Quasiment tous les Montivillons étaient effectivement concernés par la tranche A. Aujourd'hui, vous nous proposez une nouvelle échelle. Je suis au regret de vous dire que ce n'est pas mieux parce que la progressivité on ne la voit pas. Nous avons toujours cette espèce d'anomalie. C'était l'occasion de tout remettre à plat. On s'aperçoit qu'il y a toujours 60 % qui vont se trouver dans les tranches A1, A2, A3. Nous n'avons pas les données de parents ; si cela se trouve il y en a 50 % qui vont se retrouver dans la tranche A3. De toute façon, on part sur une mauvaise base. La base actuelle était mauvaise. Aujourd'hui, vous la transformez. C'est presque pire puisqu'au final c'est les classes moyennes qui vont, une fois de plus, trinquer et qui vont voir une augmentation significative de leur tarif de repas flamber.

Moi, je pense qu'il faut une échelle qui soit réellement progressive donc il faut revoir toute l'échelle parce que là nous avons exactement le même défaut que l'ancienne avec un effet de seuil terrible où nous avons 40 % de personnes qui se partagent entre six tranches et puis 60 % de personnes qui se partagent sur les tranches les plus hautes. C'est une augmentation de tarif pour les classes moyennes une fois de plus et cela ne résout rien au fait que cette échelle n'est pas pertinente. Ce qui serait pertinent ce serait un véritable tableau avec de la progressivité et puis des gens à peu près réparties correctement partout cela ferait baisser le tarif de cantine pour certaines personnes, cela l'augmenterait pour d'autres ; là serait quelque chose de juste. Ici, c'est je crois quand même assez injuste au final. Pour ma part, je voterai Contre ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Je pense que ce tableau c'est vraiment un tableau contrairement à ce que vous dites. C'est un tableau progressif car nous partons dans les tranches les plus basses : 1,85 €, 1,25 € et 2,85 € pour 8,27 € du coût réel. Je pense que l'effort de la Ville est vraiment très important. Je pense qu'il ne fallait pas baisser la qualité ce qui me paraît tout-à-fait essentiel dans les repas c'est la raison pour laquelle, compte-tenu de l'augmentation des produits, nous vous proposons donc 1 % d'augmentation qui correspond me semble-t-il à l'inflation. Nous ne connaissons pas encore le nombre de personnes qui seront impactées puisque nous le verrons à l'inscription en fonction des revenus des personnes qui entreront dans ce quotient familial. Avec toutes ces explications, quels sont ceux qui votent Contre ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 25 Voix Pour et 8 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR, Gilles LEBRETON).

D- Economie et Aménagement :

25)- Budget Développement Economique – Régularisation du Bail Office Général Funèbres (O.G.F) avec effet rétroactif depuis le 1^{er} Décembre 2012 :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

La Ville est propriétaire d'un local commercial situé 1, Place François Mitterrand correspondant à la parcelle section AN cadastrée n°275 pour une contenance de 68 m².

La société OGF est implantée dans ce local depuis plusieurs années (Décembre 2003). Le bail commercial qui liait la Ville est arrivé à expiration le 1^{er} Décembre 2012, sans que la Ville n'y mette un terme dans les règles spécifiques aux baux commerciaux et sans que la société OGF en demande le renouvellement par écrit.

Le bail est donc prolongé par tacite reconduction et poursuit ses effets notamment en ce qui concerne le paiement des loyers.

Après avoir envisagé de le résilier pour y installer un service public, et, compte tenu de l'estimation faite par les Domaines du montant de l'indemnité de résiliation, il est proposé de poursuivre la location au profit de la société OGF.

C'est pourquoi il convient de régulariser ce bail avec effet rétroactif au **1^{er} Décembre 2012** et expirant au **30 Novembre 2021**

Imputation budgétaire : Budget Principal de la Ville :

Chapitre : 75

Compte : 752

Fonction : 0204

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à renouveler le bail et à signer tout acte s'y référant.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? Vote à l'unanimité ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

E- Urbanisme :

26)- Réseau de Transport d'Electricité (RTE) – Raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Fécamp - Déclaration d'Utilité Publique de lignes à 225 000V - Avis du Conseil Municipal :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

La DREAL nous a transmis le 16 février 2015, une demande d'avis sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) présentée par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) concernant la création de la liaison souterraine à 225.000 volts de renforcement Sainneville - Pont Sept. Cette procédure nécessite de donner un avis sous 2 mois maximum.

Le projet de parc éolien en mer au large de Fécamp, se compose de 83 éoliennes de 6 MW pour une capacité totale installée de 498 MW. Celles-ci seront raccordées par des câbles électriques sous-marins à un poste de transformation en mer, lui-même raccordé au réseau public terrestre d'électricité afin d'évacuer la production électrique.

A l'issue d'une phase de concertation, l'État a défini plusieurs zones qui ont été proposées à appel d'offres en 2011. Celle de Fécamp, de 88 km² est située entre 11,3 et 22 km de la côte.

Le raccordement électrique du parc éolien en mer comprend la réalisation des ouvrages suivants :

- **Une liaison sous-marine** reliant le poste électrique du parc éolien en mer au point d'atterrissage sur le littoral situé à Fécamp.
- **Une liaison souterraine** reliant le point d'atterrissage à Fécamp au poste de Sainneville et assurant le raccordement au réseau public de transport d'électricité.
- **L'extension du poste électrique de Sainneville** afin d'accueillir les installations électriques nécessaires au raccordement.
- **Le renforcement du réseau électrique entre le poste de Sainneville et celui de Pont Sept. La ville de Montivilliers est concernée uniquement par ce dernier point.**

Le tracé de la liaison souterraine empruntera, sur Montivilliers, le domaine routier communal et départemental.

Il débute au Nord-Est de Montivilliers au niveau de l'échangeur routier du Mesnil et longera d'abord la RD489, puis la nouvelle déchetterie, il empruntera ensuite la route de l'ancien château, puis le chemin vicinal n°6 en traversant le lieudit de la pierre grise, et le bois de Colmoulins, et enfin il empruntera une petite partie de la RD925 (Avenue Foch) jusqu'à Harfleur.

Chaque circuit sera composé de trois câbles de transport d'électricité et d'un à deux câbles de communication à fibre optique. D'un diamètre d'environ 13 cm, ces câbles électriques sont installés dans un fourreau en PVC ou PEHD lui-même enrobé de béton ou de remblai.

Pour poser ces câbles, une tranchée d'environ 0,80 m de large sera ouverte et sa profondeur sera d'environ 1,50 m.

De fin 2012 à novembre 2013, l'objectif, le contexte et les premiers principes du projet ont été présentés lors de rencontres personnalisées avec les élus, collectivités territoriales, DREAL Haute Normandie, DDTM de Seine-Maritime, Direction des routes du Conseil Général, Office National des Forêts, Fédération de chasse et de pêche, Fédération régionale des pêches maritimes et élevages de Haute-Normandie, Conservatoire botanique national de Bailleul, Associations naturalistes & spécialistes locaux, gestionnaires d'espaces naturels, l'Observatoire de Biodiversité en Haute Normandie., etc.

En parallèle, RTE a participé et fait de nombreuses présentations dans le cadre de l'Instance de concertation et de suivi mise en place par les préfectures terrestre et maritime de Haute-Normandie pour le projet du parc éolien en mer de Fécamp et son raccordement au réseau RTE.

Le calendrier du programme a été défini avec l'objectif d'une mise en service progressive du parc éolien en mer au large de Fécamp entre 2018 et 2020.

Le programme prévoit le commencement des travaux :

- En 2016 pour le site de fabrication des fondations gravitaires au Havre.
- En 2016/2017 pour la base des opérations de maintenance à Fécamp.
- En 2016/2017 pour le raccordement électrique.
- En 2018 pour le parc éolien.

L'installation en mer durera approximativement entre 24 et 36 mois suivant les conditions météorologiques et les disponibilités des navires d'installation.

Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis favorable sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) présentée par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) concernant la création de la liaison souterraine à 225.000 volts de renforcement Sainneville - Pont Sept.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur THINNES. Y-a-t-il des observations ou des questions sur ce projet ? ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « N'y-a-t-il pas un risque quelconque pour la population ? A-t-on des renseignements sur la liaison souterraine de 225 000 volts ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « A priori, il n'y a pas de risque. J'ai rencontré deux personnes de chez RTE et ils m'ont rassuré. Ils m'ont expliqué qu'il n'y avait aucun souci. En réalité, ils vont descendre dans le chemin du bois de Colmoulins surtout pour arriver sur Harfleur. C'est le seul impact qu'il y aura sur le secteur de Montivilliers ».

Monsieur Jean-Pierre QUEMION : « Il y a déjà eu une ligne aérienne qui passait au-dessus très proches des lotissements qui se trouvent sur l'Avenue Foch entre Auchan et les bois de Colmoulins. Cette ligne aérienne a été enterrée parce qu'elle présentait des dangers effectivement électromagnétiques. Il faut savoir que dans les lignes enterrées, les trois phases –en général on travaille sur trois phases- sont mises en trèfle de façon à avoir un champ magnétique qui se clos c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'émission magnétique normalement au-delà de 1 mètre de la tranchée. Il n'y a pas d'émission magnétique. Les champs triphasés se closent les uns par rapport aux autres ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur QUEMION. Vous avez le renseignement technique et vous êtes rassuré j'imagine avec l'expert. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet un avis favorable à l'unanimité.**

27)- Lot 1 de la parcelle CI 784 / Espaces Verts à proximité du centre Commercial Belle Etoile - Délibération constatant la désaffectation du bien et actant son déclassement :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

Dans le cadre du projet de création d'un pôle médical près du centre commercial de la BELLE ETOILE, le détachement d'une parcelle d'espace vert actuellement sur le domaine public municipal est nécessaire.

Le lot n°1 concerné par ce projet a une superficie d'environ 1.106 m² et est intégrée à la parcelle cadastrée CI 784 appartenant à la Ville d'une contenance de 16.408 m². Ce lot est situé le long de la rue Jacques Prévert entre le Centre commercial Belle Etoile et le n°24 rue Jacques Prévert.

Les dépendances du domaine public sont inaliénables. L'aliénation n'est possible qu'après sa sortie du domaine public, c'est-à-dire après avoir constaté sa désaffectation et procédé à son déclassement.

Compte tenu de la nécessité de procéder à la désaffectation puis au déclassement de cette parcelle avant de la céder. Je vous propose de constater la désaffectation et décider du déclassement du domaine public, le lot 1 de la parcelle CI 784, sise Rue Jacques Prévert.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Nous avons eu un certain nombre de discussions. Pour l'instant, nous attendons des réponses de la part des Médecins. Nous avons dialogué avec eux. Le Cabinet pourrai –je dis pourrai au futur- être dans ce secteur-là sur la parcelle que l'on vous indique ici. Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, pour vous dire la satisfaction que j'ai à voir ce dossier avancer puisqu'effectivement en 2013, lorsque votre prédécesseur avait annoncé le déménagement du Cabinet Médical vers le futur Eco-Quartier, le Groupe Communiste de l'époque était monté au créneau. Une pétition avait rassemblé plusieurs centaines d'habitants de la Belle Etoile pour demander le maintien du Cabinet Médical sur le quartier de la Belle Etoile et sur la zone commerciale. J'espère que ce dossier va continuer à aboutir pour rester effectivement près du Centre Commercial comme nous l'avons vu en Commission Urbanisme la dernière fois qui permettra de renforcer le pôle du Centre Commercial pour en faire un véritable pôle central au sein du plateau de notre Ville entre Les Lombards, la Belle Etoile et son extension qui forment le futur Eco-Quartier ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. La décision ne nous appartient pas bien sûr ce sont les médecins qui décident. Nous avons dialogué. Nous mettons à disposition le terrain c'est pourquoi nous le déclassons du domaine public vers le domaine privé de façon, le moment venu, de procéder à la vente en espérant que tout se passe en fonction de ce que nous proposons. Maintenant, la décision ce n'est pas nous. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

F- Jeunesse :

28)- Service Enfance Jeunesse Scolaire - Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montivilliers et l'Association Familiale du Grand Air (A.F.G.A) pour l'année 2015 :

Madame Corinne LEVILLAIN présente le rapport :

Les relations entre la Ville et l'Association Familiale du Grand Air sont définies dans le cadre d'une convention annuelle.

Les actions concernées par la convention sont :

- L'accueil de loisirs de la Maison de l'Enfance et de la Famille.
- Les accueils périscolaires des écoles Victor Hugo et Pont Callouard (hors T.A.P.).

La subvention de fonctionnement proposée est de **59 500 €**, à l'identique des années précédentes. Cette proposition a recueilli un avis favorable de la Commission Affaires Scolaires en date du 3 Février 2015.

L'A.F.G.A. est une des plus anciennes associations implantées à Montivilliers. Son implication dans la vie locale est forte, et tous reconnaissent la qualité de ses actions en direction de la Jeunesse, notamment dans le cadre de son centre de loisirs. La Municipalité tient donc à manifester son soutien à l'A.F.G.A. en reconduisant au même niveau l'aide de la Ville, malgré la baisse continue de la dotation de la C.A.F. reçue par la commune au titre des actions de l'A.F.G.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (6 000 € de moins annuellement entre 2012 et 2015). En plus de l'aide financière directe, je précise que la valorisation des locaux de la M.E.F. mis à disposition de l'association est estimée 110 999 € pour l'année 2015.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Familiale du Grand Air pour l'année 2015.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie Madame LEVILLAIN* ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « *Je ferais juste une observation Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe. C'est bien, très bien ! La rédaction de cette délibération a été soignée. Elle met en valeur l'A.F.G.A. évidemment nous voterons Pour. Cela n'aurait pas été forcément le cas en d'autres temps, donc ce soir c'est avec plaisir que nous voterons Pour cette délibération. Je vous remercie* ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie Monsieur DUBOST c'est pourquoi il ne faut pas parler sans savoir. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

CONVENTION d'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET L'ASSOCIATION FAMILIALE DU GRAND AIR (AFGA) ANNEE 2015

Entre :

La Commune de Montivilliers représentée par son Maire, **Monsieur Daniel FIDELIN**,

Ci-après dénommée « La Ville »

Et **l'Association Familiale du Grand Air**, dont le siège social est 3 rue des Grainetiers 76290 Montivilliers, représentée par sa Présidente **Madame Marie-Elisabeth CRESSEN**,

Ci-après dénommée « AFGA »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule :

Pour faciliter l'accès des jeunes Montivillons et Montivillonnes à l'éducation, la culture et la citoyenneté, répondre aux besoins de solidarité et contribuer à réduire les inégalités sociales, la Ville met en œuvre des actions en collaboration avec les acteurs présents sur le territoire de la commune.

Article 2 :

Les actions concernées au titre de la présente convention sont :

- Un accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACCEM)
- Un accueil périscolaire à l'école primaire Victor Hugo
- Un accueil périscolaire à l'école maternelle Pont Callouard

Les actions seront menées selon le projet éducatif de l'A.F.G.A., tel que défini par l'association.

L'A.F.G.A. s'engage :

- à respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur dans le secteur d'activité concerné.
- à rendre compte à la ville de Montivilliers du fonctionnement des activités entrant dans le champ de la présente convention, au niveau qualitatif, quantitatif et financier.

Pour permettre à l'association de mener ses actions, la Ville fournit à l'association des locaux et moyens financiers, selon les modalités définies ci-dessous.

Article 3 : Maison de l'Enfance et de la Famille :

La Ville met à disposition de l'A.F.G.A. dans les locaux de la M.E.F. 1-3 rue des Grainetiers une surface totale de 1217,9 m².

10% de cette surface est à usage de siège social et de bureau, le reste d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACCEM).

Ces locaux sont mis à la disposition permanente de l'association (pour la durée de la convention), à l'exception de la salle de restauration et de ses locaux annexes, qui sont réservés à l'A.F.G.A. uniquement pendant la période de fonctionnement de l'ACCEM (mercredis et vacances scolaires).

La salle polyvalente pourra être utilisée par l'A.F.G.A. de façon ponctuelle sur demande auprès de la Ville en fonction des disponibilités. Afin de faciliter la gestion de cet espace commun, l'A.F.G.A. fournira à la Ville en début d'année un planning prévisionnel annuel d'utilisation.

Séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2015

L'A.F.G.A. assure le ménage des locaux mis à sa disposition, à l'exception de la salle de restaurant où le nettoyage sera effectué par la Ville qui assure la fourniture des repas pendant le temps de fonctionnement de l'ACCEM.

L'entretien des espaces verts est à la charge de la Ville, ainsi que le nettoyage des surfaces vitrées inaccessibles.

Les frais de maintenance des bâtiments sont à la charge de la Ville, ainsi que le coût des consommations de fluides (eau, électricité, chauffage) et des abonnements et contrats afférents.

La valorisation des locaux mis à disposition de l'A.F.G.A. par la Ville est estimée à 110 999 € (fluides compris) pour l'année 2015.

Article 4 : Autres locaux :

Pendant la période scolaire, la Ville met à disposition les locaux des écoles Victor Hugo et Pont Callouard pour y accueillir les enfants dans le cadre du pré et du post-scolaire.

Pendant les périodes de vacances scolaires, pour le fonctionnement de l'ACCEM, la Ville peut mettre à disposition de l'A.F.G.A. pour y accueillir les enfants :

- Les locaux de l'école Victor Hugo (cour, préau, réfectoire, salle des maîtres, salles de classes)
- Des sites municipaux (stade, espaces publics)

Ces lieux sont mis à disposition à titre ponctuel, et devront faire l'objet d'une demande justifiée auprès de la Ville.

Les frais d'eau, d'électricité et de chauffage seront à la charge de la Ville pour les périodes d'utilisation.

Article 5 :

Les risques encourus par l'A.F.G.A. du fait de son activité et de l'utilisation de l'ensemble des locaux mis à disposition seront convenablement assurés par l'association, qui fournira à la Ville les attestations.

Toute dégradation des biens mis à disposition résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une malveillance devra faire l'objet d'une remise en état au frais de l'association.

Les locaux ne pourront être prêtés, sous-loués ou utilisés à d'autres fins que celles précisées dans la convention, sauf accord écrit préalable de la Ville.

Article 6 :

L'ensemble des prestations définies ci-dessus fera annuellement l'objet d'une valorisation établie par la Ville, que l'A.F.G.A. s'engage à communiquer dans le cadre de ses documents de bilan.

Article 7 : Moyens financiers :

Pour l'année 2015, la Ville versera à l'association :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 500€.
- Une subvention de 8000€ correspondant au surcoût des frais de ménage supportés par l'association en raison du transfert à la Maison de l'Enfance et de la Famille et de l'augmentation des surfaces mises à la disposition de l'association.
- Soit un total de : 59 500€.

L'association s'engage à fournir à la Ville un bilan annuel quantitatif et qualitatif de l'ensemble des activités décrites dans le cadre de la convention.

Article 8 :

En fin d'année, une réunion de concertation entre l'association et les services municipaux concernés permettra d'évaluer les conditions de fonctionnement de la convention et de préparer la convention de l'année suivante.

Article 9 :

La présente convention est valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant en cas de nécessité. Elle peut être résiliée de plein droit en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association. Elle peut également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de six mois.

Fait à Montivilliers le

Pour la Ville de Montivilliers

pour l'association

Le Maire

La Présidente

Daniel FIDELIN

Marie-Elisabeth CRESSEN

29)- Service Enfance Jeunesse Scolaire - Convention entre la Ville de Montivilliers et l'Association Familiale du Grand Air (A.F.G.A) relative aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) des écoles Victor Hugo et Pont Callouard pour l'année scolaire 2014-2015 :

Madame Corinne LEVILLAIN présente le rapport :

Depuis la rentrée de Septembre 2014 et la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, l'A.F.G.A. assure pour le compte de la Ville l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) sur les écoles Victor Hugo et Pont Callouard.

Compte-tenu de l'absence de visibilité sur l'évolution du dispositif des rythmes scolaires et du bilan qui sera à faire en termes de coût de gestion, il est préférable que ces actions nouvelles fassent l'objet d'une convention spécifique pour la durée de l'année scolaire. Cette proposition a recueilli un avis favorable de la Commission Affaires Scolaires en date du 3 Février 2015.

Le coût global de cette prestation est évalué par l'A.F.G.A. à **40 923,27 €** pour l'année scolaire.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Familiale du Grand Air pour l'année scolaire 2014 / 2015.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il des votes Contre ? Y-a-t-il des abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**



**CONVENTION ENTRE
LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET
L'ASSOCIATION FAMILIALE DU GRAND AIR (AFGA)
RELATIVE A L'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITES
PERISCOLAIRES DES ECOLES VICTOR HUGO ET PONT-
CALLOUARD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015**

Entre :

La Commune de Montivilliers représentée par son Maire, **Monsieur Daniel FIDELIN**,

Ci-après dénommée « La Ville »

Et **l'Association Familiale du Grand Air**, dont le siège social est 3 rue des Grainetiers 76290 Montivilliers, représentée par sa Présidente **Madame Marie-Elisabeth CRESSEN**,

Ci-après dénommée « A.F.G.A. »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Les actions concernées au titre de la présente convention sont les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) :

- De l'école maternelle Pont Callouard, qui ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h35 à 16h20.
- De l'école élémentaire Victor Hugo qui ont lieu les lundi et jeudi de 15h à 16h30.

Article 2 :

Les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école, dans les locaux prévus à cet effet, en concertation avec le service Enfance Jeunesse Scolaire de la ville de Montivilliers et l'équipe enseignante. A titre exceptionnel, pour des raisons pédagogiques ou d'organisation, certaines activités pourront se dérouler à l'extérieur, après accord du service Enfance Jeunesse Scolaire.

Les risques encourus par l'AFGA du fait de son activité et de l'utilisation de l'ensemble des locaux mis à disposition seront convenablement assurés par l'association, qui fournira à la Ville les attestations.

Toute dégradation des biens mis à disposition résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une malveillance devra faire l'objet d'une remise en état au frais de l'association.

Article 3 :

Le contenu des activités proposées aux enfants sera déterminé en cohérence avec les objectifs définis par le Projet Educatif Territorial de la ville de Montivilliers. L'ensemble des collaborateurs de l'A.F.G.A. s'engagent à respecter les préconisations du règlement intérieur des TAP voté par le Conseil Municipal.

Article 4 :

L'inscription des enfants et la facturation aux familles sont effectuées par le service Enfance Jeunesse scolaire. Les feuilles de présence seront remises par l'A.F.G.A. au service.

Article 5 :

Pour assurer les missions définies ci-dessus, l'A.F.G.A. mettra à disposition :

- Pour l'école Pont-Callouard, fonctionnant sous le régime de la garderie périscolaire : un directeur ou directrice d'accueil, pour travailler en équipe avec les ATSEM de l'école.
- Pour l'école Victor Hugo, fonctionnant sous le régime de l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) : une équipe d'animation composée d'un directeur ou d'une directrice et de 7 animateurs ou animatrices en respectant les ratios de qualification fixés par la législation. Considérant que pour de raisons d'organisation, l'A.F.G.A. a procédé au recrutement de l'équipe avant que puisse être évalué le nombre d'enfants participant aux TAP, l'association s'engage en cas de départ d'animateurs en cours d'année à ne pas les remplacer, jusqu'à concurrence du taux d'encadrement réglementaire (taux d'encadrement assoupli 1 animateur pour 18 enfants), sauf accord du service Enfance Jeunesse Scolaire.

Article 6 :

En contrepartie, la ville de Montivilliers versera à l'A.F.G.A. une subvention d'un montant maximum de 40 923,27€, selon le devis fourni par l'association, se décomposant comme suit :

- | | |
|--------------------------|-------------|
| - Frais de personnel : | 36 989,19 € |
| - Matériel pédagogique : | 3 240 € |
| - Médecine du travail : | 694,08 € |

Article 7 :

La présente convention est valable du 1^{er} septembre 2014 au 4 juillet 2015. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant en cas de nécessité. Elle peut être résiliée de plein droit en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association.

Fait à Montivilliers le

Pour la Ville de Montivilliers

Pour l'association

Le Maire

La Présidente

Daniel FIDELIN

Marie-Elisabeth CRESSEN

G- Risques Majeurs :

30)- Avis quant à la consultation publique sur le Plan de Gestion du Risque Inondation :

Monsieur Olivier LARDANS présente le rapport :

La directive européenne dite « Directive Inondation » du 23 Octobre 2007, transposée en droit français par la loi du 12 Juillet 2010 instaure les territoires à risques importants d'inondation (TRI) d'une part et le développement de stratégies à échelle locale pour la prévention de ces risques d'autre part.

La déclinaison de ces TRI sur le territoire normand se traduit par une approche au niveau du Bassin Seine-Normandie où sont répertoriés les différentes zones de ces TRI ainsi que le périmètre des stratégies locales retenues.

La Ville de Montivilliers se situe dans le TRI du Havre et se trouve de fait concernée par les travaux liés à la mise en place d'une politique locale qui repose sur 4 objectifs majeurs qui sont déclinés dans le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI).

Le PGRI du bassin Seine-Normandie concerne donc la Ville de Montivilliers.

Les objectifs spécifiques du PGRI concernant le TRI du Havre sont des déclinaisons plus particulières issues des 4 objectifs majeurs précités. Ils concernent les entités telles que la CODAH, le SMBV ou encore le GPMH mais également les Communes, selon la nature des actions et les compétences de chacun.

1. Réduire la vulnérabilité des territoires : identification, évaluation de l'existant, anticipation de l'impact des nouveaux projets :

1A. Mettre en place des diagnostics de vulnérabilité des territoires.

1B. Mettre en place des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments.

1C. Mettre en place des diagnostics de vulnérabilité des activités économiques et des équipements et infrastructures publics.

2. Agir sur l'aléa (phénomène et fréquence) pour réduire le coût des dommages : fonctionnement des cours d'eau et limiter l'ampleur des crues :

2A. Prévenir la genèse des crues à l'échelle des bassins versants

2B. Faire face à l'aléa ruissellement

2C. Protéger les zones d'expansion des crues et les zones humides

2D. Inclure les projets visant à la réduction de l'aléa dans une approche intégrée de la gestion du risque inondation

2E. Faire face à l'aléa submersion marine

3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés : préparation à la gestion de crise et maîtrise de l'urbanisme en zone inondable :

3A. Se préparer à gérer les crises.

3B. Surveiller les dangers et alerter.

3C. Tirer profit de l'expérience – Connaître et améliorer la résilience des territoires.

3D. Concevoir des projets d'aménagement résilients.

4. Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque : mémoire du risque, communication de et vers les parties prenantes :

4A. Développer la culture du risque

La stratégie locale du TRI du Havre sera approuvée par le Préfet de Seine-Maritime le 22 décembre 2016 au plus tard.

Le rapport environnemental du PGRI du Bassin Seine Normandie, réalisé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie indique que l'analyse évaluative de chaque sous-objectif n'a révélé aucun effet, négatif avéré.

Je vous propose d'émettre un avis favorable quant au projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation est important pour la Ville de Montivilliers parce qu'il y a vraiment des risques ».

Monsieur Olivier LARDANS : « Monsieur le Maire, j'en profite pour donner une information. Il paraît que cette nuit il va faire un temps de « cochon » avec risques multiples en termes de précipitations. La vigilance est de mise ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Le collègue qui est d'astreinte ne va pas beaucoup dormir cette nuit. C'est Monsieur le Premier Adjoint. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation à l'unanimité.

H- Restauration Municipale :

31)- Groupement de commandes de denrées alimentaires :

Madame Corinne LEVILLAIN présente le rapport :

Les Villes de Gonfreville l'Orcher, Harfleur, Gainneville, Montivilliers et le CCAS de Gonfreville l'Orcher, se sont organisés en un groupement de commandes pour les achats de denrées alimentaires de leurs services de restauration respectifs depuis le 1^{er} Janvier 2013.

Le Service Restauration Municipale a signalé que les Villes de Gonfreville l'Orcher et d'Harfleur disposent d'installations techniques qui ne sont pas comparables à celles de notre Cuisine Centrale et que cela est de nature à générer des difficultés dans la continuité de ce partenariat.

La Ville de Montivilliers a souhaité se retirer du groupement de commandes pour reprendre à son compte la réalisation des menus pour améliorer leur adéquation avec le matériel de production de sa Cuisine Centrale d'une part, et pour accroître la valorisation de ses équipes de Restauration Municipale d'autre part.

Cette reprise en main implique de quitter le groupement de commandes à partir du 1^{er} Janvier 2016.

Je vous propose d'émettre un avis favorable quant au projet de mettre fin au groupement de commandes des denrées alimentaires au 1^{er} Janvier 2016.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur LECACHEUR nous vous écoutons ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Les bras m'en tombent Monsieur le Maire parce que c'est plutôt quelque chose qui était bon financièrement pour la Ville. C'est une mutualisation intelligente des moyens. La délibération est très vague : « ne sont pas comparables à celles de notre Cuisine Centrale et que cela est de nature à générer des difficultés ». Qu'est-ce qui se cache derrière cette phrase. J'espère que la nature des difficultés ce n'est pas de mutualiser quelque chose avec des villes qui ne seraient pas de la même couleur politique que celle de Montivilliers donc j'attends des explications ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « C'est vraiment mesquin Monsieur LECACHEUR ».

Madame Nada AFIOUNI : « Moi, je voudrais d'abord exprimer mon étonnement en fait. Cette question n'a été ni présentée ni débattue en Commission « Vie Scolaire Restauration ». Moi aussi, je partage quelques interrogations étant donné que l'on nous ne l'a pas présentée. Vous dites : « il y a des difficultés générées par ce groupement de commandes ». Je souhaiterais savoir de quelle nature justement sont faites ces difficultés. Je rejoins un peu les mêmes questions qu'Aurélien LECACHEUR. Quel sera l'impact budgétaire ? Et puis aussi quelle est la charge de travail supplémentaire vis-à-vis du Personnel qui sera généré par ce changement soudain et inexpliqué ? Je souhaiterais aussi qu'à l'avenir ce genre de choses soit aussi débattu en Commission. Les Commissions sont faites pour cela. Cela permettrait aussi d'écourter la durée du Conseil Municipal si tous les élus étaient préparés aux débats surtout les élus qui siègent dans les Commissions. Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vais répondre. Madame LEVILLAIN pourra bien sûr compléter. Dans la convention qui nous liait avec les villes, il y avait trois points : les menus pour la Restauration Scolaire, des personnes âgées, et du Centre de Loisirs sans hébergement, le calcul des besoins en matières premières et la liste des fournisseurs et des tarifs négociés. C'étaient les trois points principaux. Deux points ont été réalisés jusqu'en 2013. Depuis 2013, il n'y a plus rien du tout. Nous payons 6 250 € annuels pour cette convention. D'autre part, Gonfreville construit sa Cuisine Centrale. Nous avons eu beaucoup de critiques sur les menus notamment dans les R.P.A. C'est une question de rigidité et un manque de souplesse qui excluent notamment les fournisseurs locaux. En ce qui concerne le Personnel que vous avez évoqué, le Personnel est tout-à-fait demandeur. Une personne du Service Restauration est venue avec nous et Madame LEVILLAIN lors d'une réunion qui s'est tenue avec Monsieur le Maire d'Harfleur. Voilà, pour répondre à vos questions. Madame LEVILLAIN vous voulez peut-être compléter ? ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « Je suis très étonnée que les bras de Monsieur LECACHEUR lui tombent comme cela. Vous savez qu'il est bien de mutualiser certaines choses pour faire des économies. Mais dans ce cas, nous ne voyions plus les économies. Comme vous le disait Monsieur nous avons eu un entretien important avec les Responsables de la Restauration d'Harfleur et Monsieur le Maire. C'était un entretien sérieux. Ils ont certainement compris notre démarche. Nous n'avons plus les mêmes prestations. Je vais vous donner un exemple : la diététicienne n'existe plus –peut-être n'a-t-elle pas beaucoup existé- la qualité de nos menus où ne pouvions pas nous permettre la créativité dans nos menus. Nos agents de la Cuisine Centrale ne pouvaient pas être créatifs. En termes de production, Harfleur et Gonfreville n'ont pas le même type de production que nous. Malheureusement, nous n'avons pas les moyens de rechanger notre Cuisine Centrale. Selon le Maire d'Harfleur, notre Cuisine Centrale a été construite grâce à eux. Là effectivement, les bras m'en sont tombés. Nous allons reprendre certaines choses en main. En termes de menus, nous allons pouvoir effectuer la préparation. Nos agents sont ravis. Renseignez-vous ! Parlez avec les agents de la Cuisine Centrale et vous vous verrez que les agents sont vraiment ravis de cette situation. Ils vont pouvoir reprendre en main leur Cuisine. Etre créatif, je peux vous dire que c'est très valorisant pour nos agents ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Vous voyez que nous allons valoriser le Personnel. Nous allons travailler et dialoguer avec eux sans problème ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « Je veux bien être convaincu par ces explications. Je voulais intervenir sur autre chose. Cela fait trois fois ce soir que l'on évoque l'idée que lorsqu'un sujet est débattu en Commission au fond ce n'est plus la peine d'en parler ici. Moi cela me choque quand même parce que les Commissions ont pour objet de préparer le travail mais pas de remplacer le Conseil Municipal. En outre, il y a une répartition des Conseillers Municipaux qui est faite entre les Commissions puisque l'on ne peut pas siéger dans toutes et donc cette objection ; cette idée que la Commission pourrait se substituer au Conseil Municipal n'est pas recevable car en tout état de cause un Conseiller Municipal ne peut pas siéger dans toutes les Commissions ».

Madame Nada AFIOUNI : « Comme j'ai la parole j'en profite pour répondre à Monsieur LEBRETON. En fait, il n'a jamais été question de suppléer au débat au Conseil Municipal mais peut-être d'éviter des questions inutiles qui auront peut-être été déjà présentées à la Commission uniquement. Les débats sont essentiels au Conseil Municipal. J'ai une deuxième question c'est la raison pour laquelle j'ai demandé la parole : Qui va payer dorénavant à la mise en place du menu ? Est-ce que la Ville de Montivilliers va pouvoir se doter d'une diététicienne ? Comment va-t-elle élaborer maintenant le menu des cantines scolaires ? ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « Effectivement, les menus vont être préparés bien en amont. Il y a tout un protocole dans les Restaurations Municipales. Les menus sont réalisés huit à neuf semaines en avance. Nous travaillons vraiment en amont. Tous nos agents vont pouvoir véritablement travailler ensemble. Notre infirmière municipale a reçu une formation pour pouvoir aussi préparer les menus. Elle a suivi dernièrement ou elle va suivre prochainement une formation dans ce domaine. Monsieur Pascal HAUCHECORNE, notre responsable de la Cuisine Centrale, suit aussi une formation très spécifique. De toute façon, nous avons à la Cuisine Centrale des agents très pointus et qui possèdent des spécialisations. Ils peuvent mettre en place certaines choses pour « mettre la qualité dans l'assiette des enfants » puisque nous nous occupons de la Restauration Municipale Scolaire. J'ai mis en place, avec les services et les collaborateurs, des réunions dans les R.P.A. Ces réunions seront communes car nous allons inviter une R.P.A. dans une autre R.P.A. Comme cela, vous voyez que vous êtes vraiment à la pointe de l'information. Ces réunions sont mises en place depuis une semaine. Ce sera un travail intéressant car nous allons travailler certes sur la qualité, certes sur les conditions de travail des agents mais aussi sur le ressenti des convives. C'est vraiment très intéressant. Voilà comment nous allons développer les choses. Ce n'est pas une surcharge de travail pour nos agents. C'est toute une organisation. Nos agents savent le faire. C'est quelque chose de valorisant. Vous verrez ce sera vraiment pour un mieux ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Madame LEVILLAIN. C'est vrai que les agents sont ravis de cette décision. Je vais procéder au vote. Y-a-t-il des votes Contre ? Y-a-t-il des Abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 Voix Pour et 7 Abstentions (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR) émet un avis favorable quant au projet de mettre fin au groupement de commandes des denrées alimentaires au 1^{er} Janvier 2016.

I- Espaces Publiques :

32)- Entretien des espaces verts des R.P.A. – Groupement de commande avec le C.C.A.S. – Signature – Autorisation :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

Une consultation va être lancée par la Ville de Montivilliers relative à l'entretien des espaces verts des résidences pour personnes âgées de Montivilliers.

L'article 8 du Code des Marchés Publics nous permet de constituer un groupement de commande ayant pour but la coordination entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour lancer la consultation et signer le contrat.

Cette convention :

- Précise, d'une part, que la Ville est coordonnateur du groupement, qu'elle est chargée de lancer, signer et notifier le marché, le CCAS, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution,
- Et d'autre part, désigne la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur comme celle du groupement de commande.

A titre d'information, le montant estimatif de ce marché s'élève à 4.500 € HT et s'étale sur une durée de 3 ans.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement entre la Ville et le C.C.A.S.

Imputation budgétaire :

Budget CCAS : 61522-6112 (Beauregard) – 61522-6111 (Eau Vive).

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

J- Action Sociale :

33)- Convention entre la Ville de Montivilliers et la Mission Locale du Havre :

Madame Nicole LANGLOIS présente le rapport :

Rappel du Contexte :

La Ville de Montivilliers est adhérente de la Mission locale du Havre depuis le 1^{er} Janvier 2011 et bénéficie aujourd'hui de 3 conseillères pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans de la commune :

- Une conseillère travaille dans les locaux de la Maison de la Solidarité pour les jeunes intégrant le dispositif Initiative Emploi Jeune impulsé par l'Europe.
- Une conseillère travaille au Centre Social Jean Moulin pour les jeunes habitant la partie haute (quartiers de la Belle Etoile et des Lombards, notamment).
- Une conseillère travaille dans les locaux, Rue Oscar Germain pour les jeunes habitant la partie basse de la ville.

Une convention présentant les engagements financiers et logistiques de la Ville et de la Mission Locale est élaborée chaque année.

Le mode de calcul de la participation financière de la ville s'appuie sur 4 critères :

- Le nombre d'habitants de la commune.
- Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans de la commune.
- Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.
- Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale.

La participation de la Ville sera de **29 625,54 €** pour l'année 2015 (**30 462.49 €** en 2014).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Madame LANGLOIS. Y-a-t-il des observations ? Je vous informe que la Mission Locale souhaite renforcer sa présence sur Montivilliers pour mettre en place un nouveau dispositif qui est la « Garantie Jeunes ». La Mission locale cherche un local. Si vous avez un local d'environ 100 m² de disponible. Si vous avez connaissance d'une surface de ce type, vous pouvez nous en aviser de façon à ce que nous puissions transmettre à la Mission Locale. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

ANNEXES

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET LA MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS

Le Havre – Gonfreville l'Orcher – Gainneville – Harfleur

Entre les soussignés :

La **Ville de Montivilliers** représentée par **Monsieur Daniel FIDELIN**, Maire étant autorité par le Conseil Municipal de Montivilliers.

Et :

La **Mission Locale de l'Agglomération Havraise** dont le siège est 2 Rue Léon Gautier – 76600 Le Havre, représentée par sa Présidente, **Madame Agnès CANAYER**, habilitée par une décision du Conseil d'Administration.

PREAMBULE :

Pour répondre aux besoins de la population jeunes 16/25 ans de la commune, et dans le cadre d'une politique globale en direction des jeunes, tendant à favoriser leur formation et leur insertion sociale et professionnelle, la commune accueillera la Mission Locale dans les locaux municipaux.

La Mission Locale a pour vocation d'accueillir tous les jeunes de son secteur d'intervention âgés de 16 à 25 ans, et en particulier tous les jeunes chômeurs sortis du système scolaire sans qualification, d'une part, d'appréhender et de définir une action d'insertion professionnelle et sociale pour chacun des jeunes pris en charge, en liaison avec les partenaires de l'Association, mais aussi de rechercher et d'apporter des réponses aux problèmes de vie quotidienne des jeunes se posant parallèlement à la formation et à l'insertion professionnelle (santé – logement), d'autre part.

Vu ces objectifs, la Ville et la Mission Locale établissent un partenariat afin que la population considérée puisse bénéficier des services et actions menées par cette dernière dans le cadre des objectifs sus mentionnés fixés par l'Association.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

- Mise à disposition de locaux, de personnel pour la prise de rendez-vous pour le conseiller de la Mission Locale et pour le fonctionnement de l'antenne de Montivilliers
- Détermination d'une subvention à l'attention de la Mission Locale selon les critères prédéfinis.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET CHARGES DIVERSES :

La Ville met à disposition de l'Association trois locaux : le premier au Centre Social Jean MOULIN, Rue Pablo Picasso, 76290 Montivilliers, le second au sein de la Maison de la Solidarité, Cour Saint Philibert, 76290 Montivilliers et le troisième rue Oscar Germain, 76290 MONTIVILLIERS.

La Ville de Montivilliers permet à l'Association l'utilisation des locaux prêtés pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La Ville de Montivilliers s'engage à prendre en charge les frais d'entretien des bâtiments, à assurer directement les responsabilités de l'équipement.

La Ville de Montivilliers s'engage à prendre en charge les abonnements et consommations d'eau, de chauffage, de nettoyage afférent aux locaux, ainsi que les frais postaux. La Mission Locale prendra en charge les frais téléphoniques liés à son intervention dans chaque commune.

La Ville de Montivilliers s'engage à prendre les rendez-vous gracieusement pour le conseiller de la Mission Locale, par son personnel municipal, selon un planning préalablement établi.

Tous les travaux que la Mission Locale estimerait devoir entreprendre dans les lieux après l'installation des services désignés ci-dessus qui intéresseraient le gros œuvre du bâtiment, tout aménagement intérieur important ne pourront avoir lieu sans l'accord de la commune.

La Mission Locale s'engage à prendre soin des locaux. Toutes dégradations des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de l'association devront faire l'objet d'une remise en état aux frais de l'Association.

La Ville de Montivilliers souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir la responsabilité civile des jeunes et du conseiller accueillis dans les locaux.

ARTICLE 3 : CALCUL DE LA SUBVENTION :

En contrepartie des services rendus par la Mission Locale pour le public 16/25 ans, de la commune, il a été défini le calcul d'une subvention.

La base de référence de calcul retenue a été la subvention, les mises à disposition et les apports en nature actuels de la ville du Havre.

Le montant de la subvention retenu sera la moyenne de quatre critères de calculs différents :

- Coût par habitant ⁽¹⁾ : 2.1955148 €
2.1955148 € x 16 344 habitants soit 35 883.49 €
- Coût par jeune de la commune ⁽¹⁾ : 15.3568877 €
15.3568877 € x 2 051 jeunes soit 31 496.97 €
- Coût par jeune non scolarisé de la commune ⁽¹⁾ : 38.6847816 €
38.6847816 € x 771 jeunes soit 29 825.96 €
- Coût par jeune de la commune accueilli à la Mission Locale selon les références de l'activité 2014 : 57.868782 €
57.868782 € x 368 jeunes soit 21 295.71 €
- *Moyenne de l'ensemble de ces coûts : 29 625.54 €.*

Le montant de la subvention versée par la commune sera de 29 625.54 euros.

Elle fera l'objet d'un règlement en début d'année pour faciliter la trésorerie de l'Association Mission Locale.

⁽¹⁾ selon recensement de 2011

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2015, selon les critères de répartition définis en 2013 et réajustés en fonction de l'activité.

Si l'une des parties souhaitent mettre fin à la convention ; elle devra en avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

ARTICLE 5 : CADUCITE DE LA CONVENTION :

La présente convention sera rendue caduque en cas de dissolution de l'Association.

Fait au Havre, le 23 janvier 2015

LE MAIRE

**LA PRESIDENTE DE
LA MISSION LOCALE**

34)- Renouveaulement de la Convention entre la Ville de Montivilliers et l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Année 2015 :

Madame Nicole LANGLOIS présente le rapport :

Rappel du Contexte :

La Ville de Montivilliers soutient depuis de nombreuses années l'association C.L.C.V. qui agit sur les quartiers de la Ville autour des actions suivantes :

- L'aide aux leçons (école primaire Jules Ferry).
- Les ateliers de vie quotidienne auprès des publics des quartiers.
- L'organisation de loisirs familiaux.
- La formation et l'accompagnement des correspondants dans les sites d'habitat collectif.
- L'animation de la consothèque, espace ressource autour de la consommation, de l'environnement, de la gestion du quotidien.
- L'accompagnement dans les litiges liés à la consommation et au logement.

Une convention actualisée a été élaborée et le montant de la subvention globale attribuée à l'association est de **18 000 €**. Elle s'ajoute à la mise à disposition à titre gracieux des locaux du siège social et des salles d'animation des quartiers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Madame LANGLOIS ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « *Finalement, nous allons voter Pour cette délibération. Je précise que je ne suis pas du tout mandaté par la Présidente de la C.L.C.V., mais je peux quand même vous dire que l'absence totale d'élus de la Majorité à l'Assemblée Générale qui a eu lieu il y a deux semaines, a profondément déçu l'assemblée présente. Nous, en tout cas, nous étions présents et cette absence nous a fortement surpris. Cela a été vécu comme un manque d'intérêt de votre part* ».

Madame Virginie LAMBERT : « *Je me suis expliquée avec Madame LAMBERT-LIGIER. Il y a eu un problème informatique sur nos portables. Aucun Conseiller n'a reçu d'invitation. Je me suis excusée moi-même auprès de Madame LAMBERT-LIGIER. Cela a été évoqué lors de leur Conseil d'Administration. L'Association a bien compris. L'erreur est humaine Monsieur DUMESNIL* ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie Madame LAMBERT. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité**.

ANNEXES

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET L'ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE ANNEE 2015

Entre :

La Commune de Montivilliers représentée par son Maire **Monsieur Daniel FIDELIN**,

Ci-après dénommée « La Ville » autorisé par la délibération du CM du 30 Mars 2015,

Et l'association **Consommation, Logement et Cadre de Vie**, dont le siège social est 2 Place de l'Ancienne Huilerie 76290 Montivilliers, représentée par sa Présidente **Madame Claudine Lambert-Ligier**,

Ci-après dénommée « CLCV »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule :

Pour répondre aux besoins de solidarité et contribuer à réduire les inégalités sociales, notamment dans les quartiers d'habitat collectif, pour favoriser l'information et l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et dans leurs consommations au quotidien, la Ville met en œuvre des actions en collaboration avec les acteurs présents sur le territoire de la commune.

Article 2 : Les actions :

Les actions concernées au titre de la présente convention sont :

- L'aide aux leçons (école primaire Jules Ferry).
- Les ateliers de vie quotidienne auprès des publics des quartiers.
- L'organisation de loisirs familiaux.
- La formation et l'accompagnement des correspondants dans les sites d'habitat collectif.
- L'animation de la consothèque, espace ressource autour de la consommation, de l'environnement, de la gestion du quotidien.
- L'accompagnement dans les litiges liés à la consommation et au logement.

La C.L.C.V. s'engage à rendre compte à la Ville de Montivilliers du fonctionnement des activités entrant dans le champ de la présente convention, au niveau qualitatif, quantitatif et financier.

Pour permettre à l'association de mener ses actions, la Ville fournit à l'association des locaux et moyens financiers, selon les modalités définies ci-dessous.

Article 3 : Siège social :

La Ville met à disposition de la C.L.C.V. un local à usage de siège social situé 2, Place de l'Ancienne Huilerie. Ces locaux sont mis à la disposition permanente de l'association pour la durée de la convention.

La C.L.C.V. prend à sa charge le ménage des locaux mis à sa disposition.

Les frais de maintenance du bâtiment sont à la charge de la Ville, ainsi que le coût des consommations de fluides (eau, électricité, chauffage) et des abonnements et contrats afférents.

Article 4 : Autres locaux :

La Ville peut mettre à disposition de la C.L.C.V. :

- Dans le cadre de l'aide aux leçons, les locaux de l'école Jules Ferry.
- Pour y accueillir les ateliers :

La Maison de Quartier des Lombards les lundis et jeudis après-midi.

La Maison de Quartier de la Coudraie le mardi après-midi.

La Maison de Quartier des Murets le mardi après-midi, sauf pendant les vacances scolaires.

L'espace cuisine du centre social Jean Moulin, un lundi matin par mois.

Les autres périodes d'utilisation à titre ponctuel devront faire l'objet d'une demande justifiée auprès de la Ville.

Les frais d'eau, d'électricité et de chauffage seront à la charge de la Ville pour les périodes d'utilisation.

Article 5 :

Les risques encourus par la C.L.C.V. du fait de son activité et de l'utilisation de l'ensemble des locaux mis à disposition seront convenablement assurés par l'association, qui fournira à la Ville les attestations.

Toute dégradation des biens mis à disposition résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une malveillance devra faire l'objet d'une remise en état au frais de l'association.

Sauf accord écrit préalable de la Ville, les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles précisées dans la convention. La convention exclut également tout prêt ou sous-location à des tiers.

Article 6 :

L'ensemble des prestations définies ci-dessus fera annuellement l'objet d'une valorisation établie par la Ville, que la CLCV s'engage à communiquer dans le cadre de ses documents de bilan. (Pour 2015 : 6 805 €).

Article 7 : Moyens financiers :

Pour l'année 2015, la Ville versera à la C.L.C.V. une subvention de fonctionnement d'un montant total de : **18 000 €**.

- Aide aux leçons à Jules Ferry : **6 500 €**.

- Subvention de fonctionnement pour l'ensemble des autres actions : **11 500 €**.

L'association s'engage à fournir à la Ville un bilan annuel quantitatif et qualitatif de l'ensemble des activités décrites dans le cadre de la convention.

Article 8 :

En fin d'année, une réunion de concertation entre l'association et les services municipaux concernés permettra d'évaluer les conditions de fonctionnement de la convention et de préparer la convention de l'année suivante.

Article 9 :

La présente convention est valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant en cas de nécessité. Elle peut être résiliée de plein droit en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association. Elle peut également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de six mois.

Fait à Montivilliers le 13 Mars 2015

Pour la Ville de Montivilliers

Le Maire

Pour l'association C.L.C.V.

La Présidente

35)- Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil de Maison du Centre Social Jean Moulin :

Madame Nicole LANGLOIS présente le rapport :

Rappel du Contexte :

La réorganisation des Services en Pôles depuis Mars 2015 et le rattachement du Centre Social Jean Moulin au « Pôle Services aux Citoyens » et à la Direction « Environnement et Vie des quartiers », nécessite de modifier la représentation des élus au Conseil de Maison du Centre Social Jean Moulin.

Il est proposé de nommer les élus suivants :

Pour la majorité :

Virginie LAMBERT

Pascal LEFEBVRE

Valérie LEDOUX

Pour l'Opposition :

Aurélien LECACHEUR

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette nouvelle désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil de Maison Jean Moulin.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Je ne sais pas s'il s'agit d'un problème informatique cette fois-ci mais simplement souligné que j'ai déjà eu l'occasion d'écrire pour dire que, pour l'Opposition c'est, Monsieur Nordine HASSINI. Je m'étonne de voir que son nom n'apparaisse pas et c'est ce qui fait qu'il n'a effectivement pas reçu de convocation pour les précédents Conseils de Maison. Je vous demanderai de bien vouloir vérifier en sachant que j'ai eu un échange dans ce sens avec Monsieur le Directeur Général des Services. Je vous remercie de bien vouloir corriger ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « De mémoire –je viens de vérifier avec mon collègue à ma gauche- effectivement, nous sommes deux à participer au Conseil de Maison. Je ne vois pas de raison objective à ce que cela change. En tout cas, je souhaite continuer à siéger à cette instance ».

Monsieur Laurent GILLE : « Il s'agit maintenant d'une organisation d'un Conseil de Maison de quartier Centre Jean Moulin. Il faut d'ailleurs enlever le mot « social » puisque les activités vont évoluer. En fonction de cela, la représentation sera composée de la façon suivante : 3 personnes pour la Majorité et 1 personne pour l'Opposition. A vous de déterminer qui sera le représentant de l'Opposition ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « C'est représentatif et proportionnel par rapport au nombre d'élus. Le mot « social » ce sont les personnes de l'association du Centre Jean Moulin qui ont souhaitées elles-mêmes enlever le mot « social ». Ce n'est pas nous qui souhaitons l'enlever. C'est une obligation de la C.A.F. On enlèvera le mot « social ». Pour avoir les subventions de la C.A.F., il faut laisser le mot « social ». Par contre, les membres de cette association ont souhaité enlever le mot « social ». Donc, nous ne pourrons pas l'enlever. Je pense qu'ils ont des activités intéressantes au Conseil de Maison. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Nous procédons au vote de la délibération Monsieur LEBRETON concernant la désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil de Maison du Centre Social Jean Moulin. Nous sommes à 3 membres pour la Majorité et 1 membre pour l'Opposition ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Est-il possible d'avoir une interruption de séance. Je crois qu'elle est de droit ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Elle est de droit. Je vous donne cinq minutes d'interruption de séance ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Je vous remercie ».

Une suspension de séance de cinq minutes est observée de 20 Heures 30 à 20 Heures 35.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Nous reprenons nos travaux. Est-ce que vous vous êtes mis d'accord ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Oui, Monsieur le Maire et je vous remercie d'avoir accepté la suspension de séance que je vous ai demandé. C'est Monsieur Nordine HASSINI qui siègera pour l'Opposition au Conseil de Maison ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. La représentation est paritaire. Il ne faut pas que cela pose problème car après l'association aurait pour objectif d'augmenter un peu plus de l'autre côté. Pour information, Madame LANGLOIS et Madame DESHAYES sont parties justement pour respecter les statuts ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « C'est statutaire de ce que décide le Conseil Municipal ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « C'est statutaire c'est-à-dire quand c'est l'association qui dit au Conseil Municipal : « vous avez à désigner trois ou quatre représentants ». Et c'est nous qui donnons les noms des trois ou quatre représentants ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Le Centre Social Jean Moulin n'est pas une association ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Non, c'est le Conseil d'Administration de l'association. C'est le Conseil de Maison ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Le Conseil de Maison n'est pas une association Monsieur FIDELIN ou alors il y a quelque chose qui m'a échappé récemment. Ce n'est pas une association, c'est une instance qui a été créée dans la Ville et c'est la Ville qui en définit totalement les règles ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur BONMARTEL vous pouvez apporter une petite précision sur ce sujet-là ».

Monsieur Rémy BONMARTEL à la demande de Monsieur le Maire : « Effectivement, ce n'est pas une association mais la constitution du groupe c'est dans la convention qui a été convenue avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'organisation du dispositif ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « -Excusez-moi, cela m'a échappé- Avec ces précisions-là, je fais voter. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont Contre ? ».

Le Conseil Municipal, par 32 Voix Pour et 1 Abstention
(Gilles LEBRETON) valide cette nouvelle désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil de Maison Jean Moulin.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur DELAHAYS vous vouliez apporter une petite précision. J'ai oublié de vous donner la parole ».

Monsieur Gérard DELAHAYS : « J'apporterais une petite précision quant à l'appellation du Centre Social. J'ai été moi-même président d'un Centre Social qui s'appelait « Pierre HAMET » sur le Bois de Bléville, quand la Ville du Havre l'a repris à son nom et avec la volonté des habitants qui ne voulaient plus voir non plus le mot « social » sur les frontons des bâtiments, il a été décidé de l'appeler Espace « Pierre HAMET ». Ceci est en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2012. Si ce centre social veut bénéficier de certaines subventions de la C.A.F., de la Ville, du Conseil Général, il faut qu'il précise qu'il est agréé « Centre Social » de la Fédération des Centres Sociaux. En adhérant à cette Fédération des Centres Sociaux, il n'y a aucun problème pour toucher des aides. Donc on peut très bien sur le fronton mettre seulement « Centre Jean Moulin » et par contre sur tous les courriers, il faut qu'il soit précisé agréé « Centre Social » ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « C'est une question technique mais je ne crois pas que c'est l'objet du Conseil Municipal. Mais il se trouve que je suis depuis plus de 20 ans Directeur d'un Centre Social, donc je connais un peu la question. On est « Centre Social » lorsque l'on est agréé par la C.A.F. Cela n'a rien à voir avec la Fédération ou quoi que ce soit. On ne se décrète pas « Centre Social ». On produit un projet que l'on soumet à la C.A.F. qui donne ou pas son agrément pour une période de 4 ans. A partir de là, on est « Centre Social » et cela délivre un certain nombre de moyens financiers notamment une prestation sociale qui s'appelle « animation globale » et cette prestation est soumise à une évaluation tous les ans. C'est la seule chose qui fait qu'à un moment donné on est « Centre Social » ou pas. Après qu'on s'appelle association « Pierre HAMET » ou autre chose ; la C.A.F. n'impose absolument rien. Par contre, l'appellation « Centre Social » est en fait un label administratif qui est délivré par la C.A.F. Après, on s'appelle « Maison de Quartier », « Centre Jean Moulin », ou quoi que ce soit cela n'a aucune importance pour la C.A.F. à partir du moment où le projet est conforme aux missions qui sont conférées à un « Centre Social » au regard de la C.A.F. Maintenant, les règles de fonctionnement d'une structure municipale c'est la Ville qui les décide ce n'est pas la C.A.F. On ne peut pas dire que c'est la C.A.F., c'est la Ville ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous en débattrez tous les deux et vous en ferez des propositions. Je vous remercie ».

K- Divers :

Information n°1 - Information aux conseillers municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Lors de notre Conseil Municipal du 14 Avril 2014, vous m'avez autorisé à utiliser, selon l'article L 2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités Territoriales, des délégations de signature notamment à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du montant prévu par l'article 26 du Code des Marchés Publics" (seuil modifié périodiquement en fonction du calcul réalisé par la commission européenne.).

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la signature des contrats et marchés suivants :

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

1) Réaménagement des Services Techniques Municipaux (DE1503I1 _1M)

Dans le cadre des travaux de réaménagement des Services Techniques Municipaux, un avenant a été notifié à l'entreprise SMAC, titulaire du lot n° 6 « couverture et étanchéité ».

En effet, suite à la liquidation de l'entreprise SMPO, titulaire du lot n° 9 « métallerie, serrurerie », il a été décidé, afin de ne pas retarder le chantier, de confier la fourniture et la pose de pattes de garde-corps permettant la pose des garde-corps, préalablement à la pose de couvertines sur les acrotères, à l'entreprise SMAC.

Cette prestation supplémentaire représente une plus-value de 1.370,40 € H.T., soit **1.644,48 € T.T.C.**

De ce fait, le marché d'un montant initial de 73.168,51 € H.T., modifié par un premier avenant à 74.478,97 € H.T., passe aujourd'hui à 75.849,37 € H.T., soit **91.019,24 € T.T.C.**, soit une variation globale de 3,66 %.

S'agissant d'une variation inférieure à 5 % du montant du marché, cet avenant n'a pas été soumis à la commission d'appel d'offres.

Imputation budgétaire : 2313-0202-1011

2) Entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux (DE1503I1_2M)

Suite au contrat de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux signé avec la société CRAM (203 rue Dénidoff – 76600 LE HAVRE) et notifié le 17 Juillet 2014, il est nécessaire aujourd'hui d'apporter quelques modifications aux prestations de base.

Un avenant va être signé avec la société CRAM pour y apporter les modifications suivantes :

- Ancienne gendarmerie : Modification du type de contrat.
 - Montant du poste P1 (fourniture combustible) : 1.426,32 € HT/an.
 - Cible de consommation Nb : 28 mWh PCS.
 - Prix du mWh PCS : 50,94 € HT.
- Salle Michel Valléry : Intégration des nouvelles installations thermiques de ce

site

- Montant du poste P1 (fourniture combustible) : la facturation sera établie d'après les relevés du compteur gaz effectués au démarrage et à l'arrêt de la saison de chauffe. Le prix unitaire du mWh PCS est de 50,94€ HT.

- Montant du poste P2 (entretien courant) : 1.830€ HT/an.

- Montant du poste P3 (garantie totale) : 681€ HT/an.

- La cible de consommations NB sera déterminée après une année de fonctionnement sur la base des consommations réelles.

- Régime hors gel : modification article VII.3 du C.C.T.P.

- Article actuel : « *Lorsqu'un bâtiment, ou une partie de bâtiment est inoccupée temporairement, le titulaire doit y maintenir un régime d'entretien au cours duquel les températures intérieures correspondent à la sécurité contre le gel des installations et (ou) au maintien en bon état des locaux.*

Le titulaire s'engage à remplacer, à ses frais, tout le matériel détérioré par le gel par suite de l'arrêt de ce chauffage anti-gel dans un délai de 10 jours avec la mise en place de mesures compensatoires ».

- Article modifié : « *Lorsqu'un bâtiment, ou une partie de bâtiment est inoccupée temporairement, le titulaire doit y maintenir un régime de fonctionnement au cours duquel les températures intérieures correspondent à la sécurité contre le gel des installations et (ou) au maintien en bon état des locaux.*

La « valeur plancher » de ce maintien hors gel est toutefois fixée à 10°C à l'intérieur des différents locaux.

Le cas échéant, le titulaire s'engage à remplacer, à ses frais, tout le matériel détérioré par le gel par suite de l'arrêt de ce chauffage anti-gel dans un délai de 10 jours avant la mise en place des mesures compensatoires ».

Cette modification n'entraîne aucune conséquence financière

- Régime de chauffe des établissements scolaires

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est nécessaire d'adapter les régimes de chauffe contractuels pour les écoles comme suit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Anciens horaires	7h45-18h	7h45-18h	8h30-11h30	7h45-18h	7h45-18h	/
Nouveaux horaires	7h45-18h	7h45-18h	/	7h45-18h	7h45-18h	8h30-11h30

Cette modification n'entraîne aucune conséquence financière.

Imputation budgétaire :

Ancienne gendarmerie : 60613-71 (P1)

Salle Michel Valléry : 60613-30 (P1) / 61561-71 (P2) / 2135-71 (P3)

3) Marché à bons de commande de Voirie (DE1503I1_3M)

Suite à la consultation lancée le 14 Novembre 2014, un marché à bons de commande a été signé avec l'entreprise EUROVIA (agence le Havre – Parc de l'Estuaire – 5 rue de la Plaine – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER) afin de réaliser divers travaux d'entretien de la voirie sur tout le territoire de Montivilliers.

Les prestations du marché sont susceptibles de varier annuellement de la façon suivante :

- Mini HT : 250.000 €
- Maxi HT : 1.000.000 €

Monsieur Daniel FIDELIN : « Le minimum de 250 000 € sera atteint ».

Le marché est signé pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois, par tacite reconduction, par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Imputation budgétaire : en fonction des travaux réalisés :

- 61523-822
- 2151-822
- 2135-026
- 61521-823

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Information n°2 - Informations aux conseillers municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Service Finances -

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Lors du Conseil Municipal du 14 Avril 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à utiliser, selon l'article L 2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités Territoriales, des délégations de signature notamment à « Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la **modification de l'acte constitutif de la régie suivante** :

1. Extension de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits de séjours et fluides (eau et électricité) ainsi que la caution relatifs aux séjours des Gens du Voyage sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage située sur la zone d'activités Epaville, à Montivilliers, et pour leur restitution à l'encaissement du prix des repas et sorties des anciens

Il a été convenu en Commission 3^{ième} âge de faire participer financièrement les personnes du troisième âge aux repas et sorties organisés par le Centre Communal d'Action Sociale de notre Ville.

Monsieur le Receveur Municipal recommande d'étendre une régie existante pour intégrer l'encaissement de ces nouvelles recettes.

Il a été décidé d'étendre la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits de séjours et fluides (eau et électricité) ainsi que la caution relatifs aux séjours des gens du voyage sur l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la zone d'activités Epaville, à Montivilliers, et pour leur restitution à l'encaissement du prix des repas et sorties des anciens.

Ainsi, l'article 1^{er} de l'acte constitutif de la régie a ainsi été modifié :

« Il est institué une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits de séjours et fluides (eau et électricité) ainsi que la caution relatifs aux séjours des gens du voyage sur l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la zone d'activités Epaville, à Montivilliers, et pour leur restitution **et également pour l'encaissement du prix des repas et sorties des anciens** ».

Les autres articles demeurent inchangés.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Il n'y a pas d'autres questions. La séance est levée. Bonne soirée à vous ».

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 10.